



DEVELOPMENT COMMITTEE
(Joint Ministerial Committee
of the
Boards of Governors of the Bank and the Fund
On the
Transfer of Real Resources to Developing Countries)



DC2001-0027
28 septembre 2001

**INITIATIVE EN FAVEUR DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS (PPTE) –
État d’avancement**

Veillez trouver ci-joint un rapport établi pour la 64^e réunion du Comité du développement (date à déterminer) par les services de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international sous le titre « Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) – État d’avancement » à titre de référence pour le point II.A de l’Ordre du jour provisoire révisé. Les ministres sont invités à s’exprimer sur ce sujet dans leurs déclarations écrites.

* * *

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
ET
FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

**Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) :
Rapport d'avancement**

Établi par les services de la Banque mondiale et du FMI

27 septembre 2001

Table des matières		Page
I.	Introduction	4
II.	Avancement de l'exécution.....	4
III.	Impact de l'allégement de la dette.....	6
IV.	Actualisation des coûts.....	13
V.	Participation des créanciers.....	15
	A. Créanciers multilatéraux	15
	B. Créanciers du Club de Paris	19
	C. Créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris	20
	D. Créanciers commerciaux	22
	E. Perspectives.....	23
	F. Apports d'aide supplémentaires au point d'achèvement à titre exceptionnel	24
Encadré		
1.	Leucadia contre Nicaragua.....	23
Figures		
1.	Réduction de l'encours de la dette des 23 pays parvenus au point de décision	7
2.	Allégement intérimaire prévu/allégement fourni un an après le point d'achèvement	9
3.	Ratios du service de la dette après allégement PPTE pour les 23 pays parvenus au point de décision.....	10
4.	Dépenses sociales et service de la dette dû après allégement PPTE pour les 23 pays parvenus au point de décision	11
5.	Dépenses sociales et service de la dette dû après allégement PPTE pour les 23 pays parvenus au point de décision (en pourcentage du PIB).....	11
6.	Apports de financements publics extérieurs aux 23 PPTE parvenus au point	

de décision.....	12
7. Apports nets de financements publics extérieurs aux 23 PPTE parvenus au point de décision.....	12

Tableaux

1. Classification des PPTE au titre de l'Initiative renforcée : Situation en août 2001	5
2. Estimations préliminaires de l'allègement de la dette, au total et au titre de l'Initiative PPTE.....	8
3. Initiative PPTE : Estimation des coûts potentiels, par groupe de créanciers	14
4. Initiative PPTE : Répartition des coûts potentiels par principaux créanciers et groupes de pays	15

Annexes

1. Pays couverts, sources des données et hypothèses.....	25
2. Notes sur l'avancement de l'Initiative PPTE renforcée dans les différents pays.....	26

Tableaux en annexe

1. Initiative PPTE renforcée : Engagements d'allègement de la dette et perspectives	31
2. Points d'achèvement flottants au titre de l'Initiative PPTE renforcée	32
3. Impact de l'allègement de la dette sur les 23 pays parvenus au point de décision en vertu du dispositif renforcé.....	33
4. Service de la dette des 23 PPTE parvenus au point de décision en vertu du cadre de décision renforcé – Récapitulatif	34
5. Service de la dette des PPTE parvenus au point de décision, par pays.....	35
6. Dépenses sociales des 23 PPTE parvenus au point de décision.....	37
7. Dépenses sociales des 23 PPTE parvenus au point de décision, par pays	38
8. Apports de financements publics extérieurs aux 23 PPTE parvenus au point de décision.....	40
9. Coût estimatif de l'allègement PPTE pour chaque PPTE, par groupe de créanciers.....	41
10. Calendrier et montants estimatifs de l'aide fournie par la Banque mondiale au titre de l'Initiative PPTE.....	43
11. Cadre renforcé : État des engagements de contributions des bailleurs de fonds bilatéraux au Fonds fiduciaire PPTE.....	45
12. État des engagements du FMI au titre de l'Initiative PPTE.....	46
13. Aide éventuelle du FMI au titre de l'Initiative PPTE renforcée	47
14. Initiative PPTE : Estimations des coûts incombant aux autres créanciers multilatéraux.....	49
15. Coûts estimatifs pour le Club de Paris de l'allègement PPTE, par pays créancier	50
16. Allègement de la dette fourni par le Club de Paris au titre de l'Initiative PPTE renforcée.....	52
17. Allègement de la dette par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales venant en sus de l'Initiative PPTE.....	54
18. Estimations des engagements bilatéraux d'allègement de la dette pris en sus	

de l'Initiative PPTE.....	55
19. Rééchelonnement de la dette des PPTE envers les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris.....	56
20. Coût estimatif de l'allègement PPTE pour les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris, par pays créancier.....	57
21. Opérations de réduction de la dette commerciale administrées par l'IDA : Récapitulatif des opérations menées à bien pour des PPTE.....	61

I. INTRODUCTION

1. L'Initiative PPTE offre un cadre intégré qui vise à ramener l'encours de la dette extérieure des pays pauvres très endettés à un niveau tolérable. Les ressources ainsi libérées devraient permettre d'appuyer une croissance économique soutenue et de faire reculer la pauvreté dans ces pays. Le présent document fait le point de l'avancement de l'Initiative depuis la dernière réunion du Comité du développement et du Comité monétaire et financier international du 29 avril 2001, présente une actualisation des coûts estimatifs de l'Initiative PPTE et examine les questions ayant trait à la participation des créanciers.

II. AVANCEMENT DE L'EXECUTION

2. Au 1^{er} août 2001, 23 pays bénéficiaient d'un allègement au titre de l'Initiative PPTE (tableau 1). Depuis le 1^{er} mars 2001, un pays (Bolivie) est parvenu au point d'achèvement, et un autre (Tchad), au point de décision. Les Conseils de la Banque mondiale et du FMI (les « Conseils ») ont également examiné des documents PPTE préliminaires pour deux autres pays (Ghana et Éthiopie), et un document préliminaire a été établi pour la Sierra Leone, lequel devrait être examiné en septembre (tableau 1 en annexe). Sur la base d'une analyse préliminaire du degré d'endettement tolérable, les Comores ont été ajoutées à la liste des pays admis à bénéficier de l'Initiative.

3. Préparer une opération d'allègement pour les nouveaux pays n'est pas tâche facile : ils sont en effet nombreux à réactiver des programmes avec l'appui de la Banque mondiale (la Banque) et du FMI (le Fonds) à l'issue d'une période de troubles et de mauvais résultats économiques ; à avoir été déchirés par des conflits ; et à avoir accumulé des arriérés considérables. Même si les services de la Banque et du Fonds collaborent avec les autorités compétentes pour aider ces pays à établir de solides antécédents économiques qui leur permettent d'accéder au point de décision et de commencer à bénéficier d'un allègement, les graves problèmes auxquels sont confrontés beaucoup de ces pays expliquent que les progrès ont été lents. L'élaboration des stratégies de réduction de la pauvreté a pris plus de temps que prévu et on a tardé à mettre en place des mesures clés, aussi les pays ont-ils été moins nombreux que prévu à atteindre le point d'achèvement. D'ici la fin de l'année ou le début de l'année prochaine, sept pays (Bénin, Burkina Faso, Guyana, Mali, Mozambique, Sénégal et Tanzanie) pourraient accéder au point d'achèvement, et trois autres (Ghana, Éthiopie et Sierra Leone) pourraient parvenir au point de décision.

¹ Voir le rapport intitulé Initiative for Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: *Status of Implementation* daté du 20 avril 2001 (<http://www.imf.org/external/np/hipc>), IMFC/Doc/3/01/4, et le Rapport d'avancement du Comité du développement du 19 avril 2001 (<http://www.worldbank.org/hipc>), DC2001-0012.

**TABLEAU 1. Classification des PPTE au titre de l'Initiative renforcée :
Situation en août 2001**

Pays pauvres très endettés^{1/}				
Angola*	Côte d'Ivoire	Libéria*	Niger	Somalie*
Bénin	Éthiopie*	Madagascar	Ouganda	Soudan*
Bolivie	Gambie	Malawi	RDP lao	Tanzanie
Burkina Faso	Ghana	Mali	Rép. centrafricaine*	Tchad
Burundi*	Guinée	Mauritanie	Rwanda*	Togo
Cameroun	Guinée-Bissau*	Mozambique	São Tomé-et-Principe	Viet Nam
Comores	Guyana	Myanmar*	Sénégal	Yémen, Rép. du
Congo, Rép. dém. du*	Honduras	Nicaragua	Sierra Leone*	Zambie
Congo, Rép. du*	Kenya			

Allègement approuvé au point de décision (23)			Pays non encore parvenus au point de décision (15)		Pays au niveau d'endettement (potentiellement) tolérable (4)
Bénin	Honduras	Ouganda 2/	Burundi	Myanmar	Angola
Bolivie 2/	Madagascar	Rwanda	Comores	RDP lao	Kenya
Burkina Faso	Malawi	São Tomé-et-Principe	Congo, Rép. dém. du	Rép. centrafricaine	Viet Nam
Cameroun	Mali	Sénégal	Congo, Rép. du	Sierra Leone 3/	Yémen, Rép. du 4/
Gambie	Mauritanie	Tanzanie	Côte d'Ivoire	Somalie	
Guinée	Mozambique	Tchad	Éthiopie 3/	Soudan	
Guinée-Bissau	Nicaragua	Zambie	Ghana 3/	Togo	
Guyana	Niger		Libéria		

Sources : Documents PPTE ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

* En proie à un conflit.

1/ Les Comores ont été ajoutées au groupe, l'analyse préliminaire du degré d'endettement de ce pays ayant révélé qu'il pourrait avoir besoin d'un allègement au titre de l'Initiative PPTE (voir *Comoros: External Debt Sustainability Analysis*, IDA/SecM2001-0461, 6 juillet 2001 et EBS/01/011, 3 juillet 2001).

2/ Pays parvenus au point d'achèvement.

3/ Documents préliminaires diffusés ou examinés par les Conseils.

4/ Le Yémen est parvenu au point de décision en juin 2000. Une analyse du degré d'endettement tolérable du Yémen indique que la dette représente pour ce pays un fardeau tolérable après application des mécanismes traditionnels d'allègement (voir SM/00/138 et IDA/SecM2000-359, en date du 28 juin 2000). Le Club de Paris a procédé à une opération de réduction de l'encours de la dette aux conditions de Naples en juillet 2001.

4. Dans les mois qui viennent, trois grands obstacles continueront de s'opposer à la mise en oeuvre de l'Initiative appuyée par la communauté internationale pour tenter de régler les problèmes d'endettement extérieur des PPTE. Le *premier* concerne l'objectif qui vise à ramener l'endettement des pays admis à bénéficier de l'Initiative à un niveau tolérable sur le long terme grâce à une croissance économique soutenue, à la réduction de la pauvreté et à l'application de politiques prudentes de gestion de la dette². Les services des deux institutions prépareront un document distinct à l'automne sur les problèmes de gestion de la dette rencontrés par les PPTE.

² Voir le document intitulé « The Challenge of Maintaining Long-Term External Debt Sustainability », 20 avril 2001, <http://www.imf.org/external/np/hipc> (IMFC/Doc/3/01/5) et <http://www.worldbank.org/hipc> (DC2001-0013).

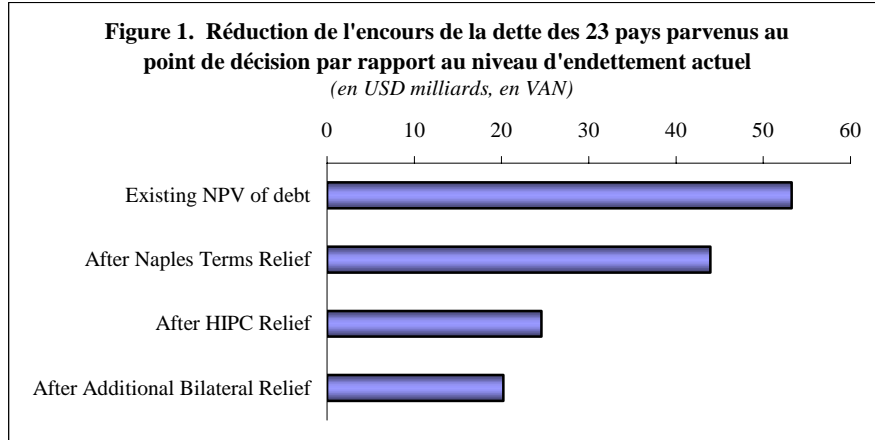
5. La *deuxième* difficulté consiste, pour les pays qui ont dépassé le point de décision, à maintenir le cap de la réforme économique et des programmes de réduction de la pauvreté et à parvenir sans délai au point d'achèvement flottant. Des problèmes surgissent dès lors qu'entre le point de décision et le point d'achèvement, l'un au moins des éléments de la stratégie de lutte contre la pauvreté d'un pays, comme la mise en oeuvre du programme macroéconomique, s'écarte des objectifs fixés. Certains pays déjà parvenus au point de décision ont vu leur politique économique déraiper et plusieurs autres (Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Malawi, Nicaragua et Rwanda) ont eu du mal à appliquer leur programme macroéconomique (tableau 2 en annexe). D'autres encore (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tanzanie) tardent à formuler un DSRP complet. Les services des deux institutions continuent d'examiner ces questions et ce qu'elles impliquent pour le dispositif PPTE.

6. La *troisième* difficulté, peut-être la plus redoutable, consiste à amener les pays restants (dont la plupart sont en proie à un conflit³) au point de décision dès que les conditions nationales le permettent. Ces pays sont confrontés à l'un au moins des problèmes suivants : i) rétablir la paix et la stabilité intérieure ; ii) développer leur capacité de gestion économique ; iii) justifier d'un minimum de résultats satisfaisants s'agissant d'appliquer des réformes macroéconomiques et structurelles après des années de conflit ; iv) s'attaquer au problème des arriérés à l'égard des créanciers multilatéraux ; et v) définir la marche à suivre pour formuler une stratégie de réduction de la pauvreté véritablement participative.

III. IMPACT DE L'ALLEGEMENT DE LA DETTE

7. À ce jour, les 23 pays parvenus au point de décision bénéficieront d'un allègement de dette représentant environ USD 20 milliards en valeur actuelle nette (VAN) (tableau 2). Ces pays devraient donc bénéficier à la longue d'un allègement du service de leur dette de USD 34 milliards (en valeur nominale). Dans l'ensemble, l'encours de la dette de ces pays devrait être ramené de USD 54 milliards en VAN (son niveau actuel) avant allègement à USD 21 milliards en VAN après application de tous les mécanismes traditionnels d'allègement, de l'Initiative PPTE et de l'aide engagée en sus du cadre PPTE par plusieurs donateurs bilatéraux (tableau 3 en annexe). Dans ce contexte, l'allègement PPTE représente 60 % de l'allègement total fourni à ces pays (figure 1).

³ Pour une analyse approfondie des problèmes auxquels sont confrontés les pays sortant d'un conflit, voir les documents sur l'aide à ces pays et sur l'Initiative PPTE, datés du 20 avril 2001, aux adresses suivantes : <http://www.imf.org/external/np/hipc> (IMFC/Doc/3/01/7) et <http://www.worldbank.org/hipc> (DC2001-0014).



[Translation of Figure 1]

Dette existante en VAN
Après allègement aux conditions de Naples
Après allègement PPTE
Après allègement bilatéral supplémentaire

Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

Tableau 2. Estimations préliminaires de l'allègement de la dette, au total
et au titre de l'Initiative PPTE 1/

(en milliards de dollars)

Encours de la dette		Allègement de la dette								
VAN 1999	Valeur nominale	VAN 1999				Valeur nominale 2/				
Sur la base des documents PPTE ou des données du GDF 3/ 4/	Sur la base des documents PPTE ou des données du GDF 3/ 4/	Allègement traditionnel	Allègement PPTE	Allègement bilatéral supplémentaire 6/	Allègement total	Allègement traditionnel	Allègement PPTE	Allègement bilatéral supplémentaire 6/	Allègement total	
1. Pays parvenus au point de décision (23 pays)	54	75	9	20	4	33	14	34	6	54
2. Autres PPTE (11 pays) 5/	43	50	14	12	4	30	21	20	6	46
Total (1+2) (34 pays)	97	124	24	31	8	63	34	54	12	100

Sources: documents PPTE nationaux ; Financement du développement dans le monde (GDF) 2001 ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Les mécanismes traditionnels d'allègement pris en compte dans ce tableau sont uniquement ceux dont les PPTE n'ont pas encore bénéficié (tout allègement déjà accordé n'apparaît donc pas ici).

2/ L'allègement de la dette en termes nominaux désigne l'allègement du service de la dette à terme. Les chiffres sont des estimations approximatives, effectuées à l'aide d'informations propres à chaque pays lorsqu'elles existent.

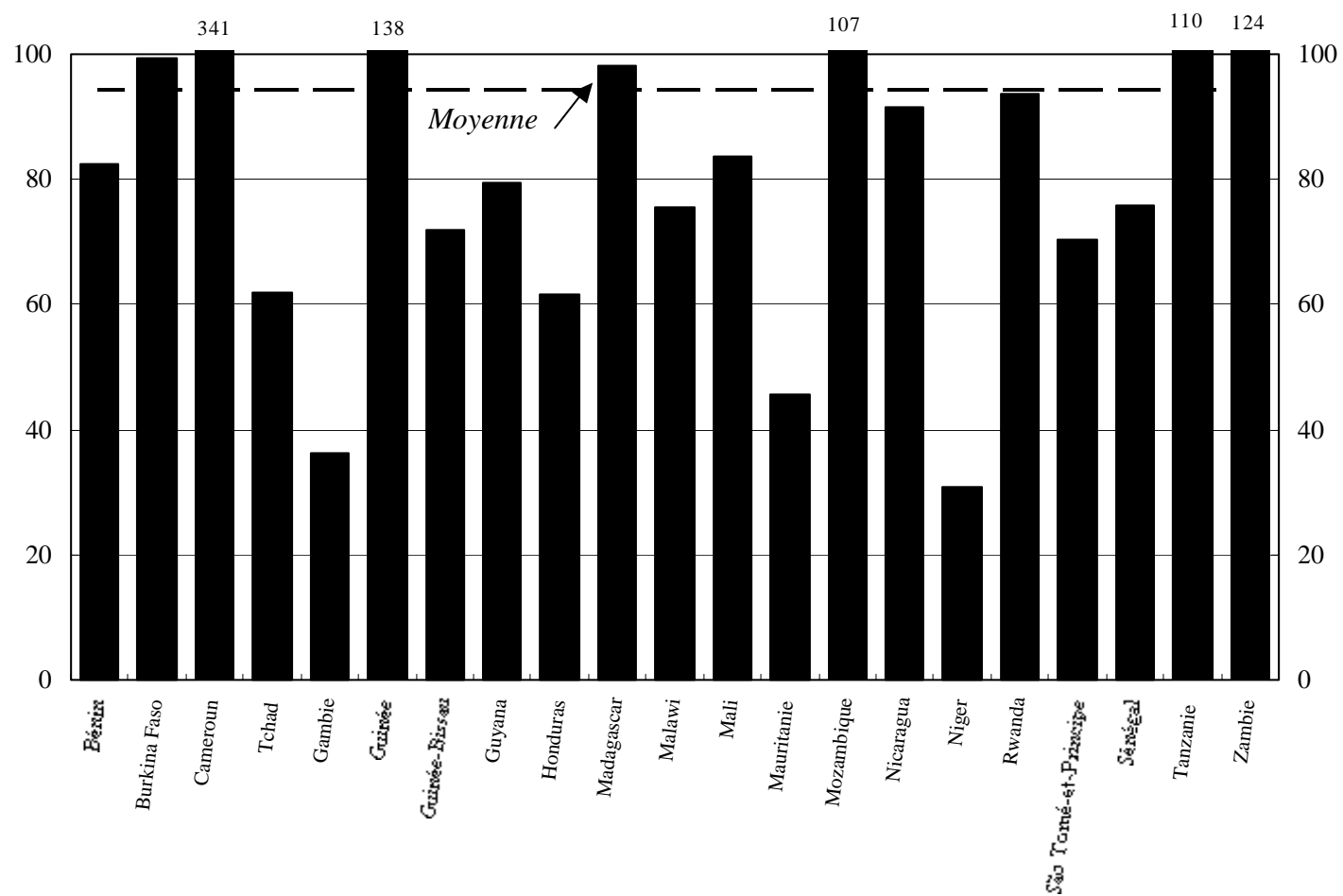
3/ Données des documents PPTE nationaux pour le groupe 1 et du GDF pour le groupe 2. Les montants d'allègement indiqués pour le groupe 2 sont estimatifs. Les données pour le Tchad, les Comores et le Ghana datent de 2000. Les données pour le Bénin, la Bolivie, la Côte d'Ivoire, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique et le Sénégal datent de 1998.

4/ Les données du GDF, qui portent sur 1999, s'appuient sur les données communiquées par les pays et ne sont pas aussi exhaustives que les données utilisées au titre de l'Initiative PPTE. Dans GDF, la VAN de la dette est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation commun de 10 %, qui diffère des taux d'actualisation par pays (ou taux d'intérêt commerciaux de référence) utilisés dans les analyses du degré d'endettement tolérable effectuées pour les documents PPTE.

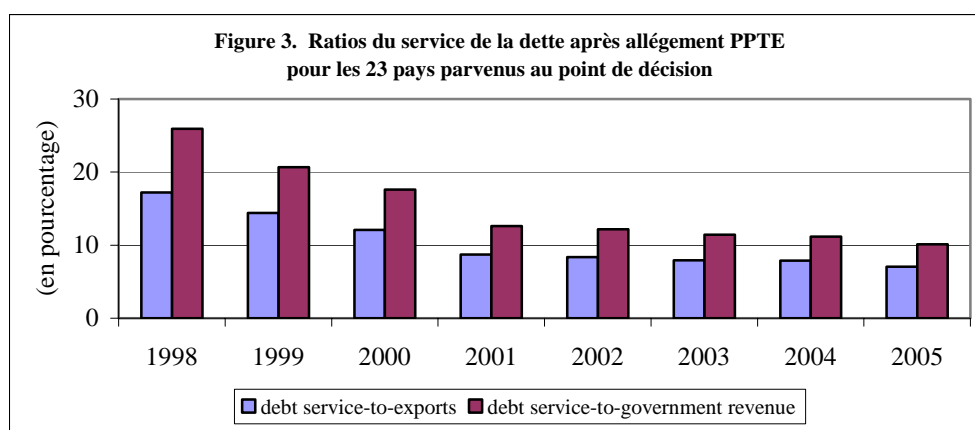
5/ Le Burundi, les Comores, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie, le Ghana, le Myanmar, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République du Congo, la Sierra Leone et le Togo.

6/ Désigne l'allègement de dette promis individuellement par des créanciers bilatéraux, au-delà et en sus de l'allègement accordé dans le cadre de l'Initiative PPTE.

Figure 2. Allégement intérimaire prévu/allégement fourni un an après le point d'achèvement 1/
(en pourcentage)



8. Dès qu'ils atteignent le point de décision, les PPTE peuvent bénéficier d'une aide immédiate dans le cadre de l'allégement intérimaire fourni par les principaux créanciers à l'appui de la réduction de la pauvreté et des programmes de réforme économique dans ces pays. On prévoit que cette aide intérimaire sera souvent d'un montant substantiel et similaire, en base annuelle, à l'allégement devant être fourni au point d'achèvement (figure 2). Les avantages procurés par l'Initiative PPTE sont illustrés par la nette diminution des ratios du service de la dette à laquelle on s'attend pour la période 1998-2005 (figure 3, tableau 4 en annexe). Le ratio du service de la dette aux recettes publiques devrait diminuer en moyenne de plus de 15 points de pourcentage pour atteindre environ 10 % en 2005, contre 26 % en 1998 ; les ratios des PPTE se retrouveraient donc bien en deçà de la moyenne pour les pays en développement autres que les PPTE (21 %). Ces ratios tendent à diminuer au fil du temps, mais ils varient d'un pays à l'autre et demeurent dans certains cas élevés ; le phénomène est longuement analysé dans un document précédent sur les difficultés que pose le maintien d'un niveau d'endettement supportable à long terme (tableau 5 en annexe)⁴.



Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

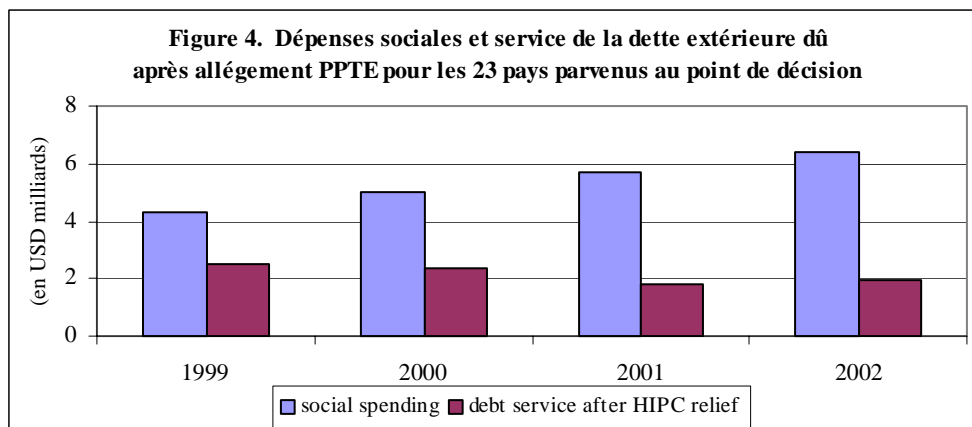
[\[Translation\]](#)

Service de la dette/exportations
Service de la dette/recettes publiques

9. Les PPTE sont déterminés à affecter les ressources qui ne seront donc plus consacrées au service de la dette au financement de leur stratégie de réduction de la pauvreté. La diminution attendue des obligations de service de la dette des 23 pays parvenus au point de décision devrait donc aller de pair avec l'augmentation progressive des dépenses publiques dans les secteurs sociaux (principalement santé et éducation), qui devraient passer de USD 4,1 milliards en 1999 à USD 6,3 milliards en 2002 (figures 4 et 5, tableaux 6 et 7 en annexe). Ces pays devraient consacrer en moyenne trois fois plus de ressources aux secteurs sociaux qu'au service de la dette durant la période 2001-02.

⁴ Voir note 2.

10. Comme on l'a vu plus haut, l'allègement au titre du dispositif PPTE est important au regard des obligations de service de la dette de ces pays avant l'Initiative, et il fournit une base solide en vue de ramener l'endettement à un niveau tolérable. Il n'en est pas moins de portée modeste si on le compare aux apports nets de capitaux à ces pays, d'autant que les futurs besoins de financement des PPTE restent élevés. Sur la base des prévisions à moyen terme concernant la balance des paiements qui ressortent des documents PPTE nationaux, ces apports nets représentaient USD 4,3 milliards par an dans les années 90 et devraient atteindre USD 6,7 milliards par an au cours des dix prochaines années (figures 6 et 7, tableau 8 en annexe).

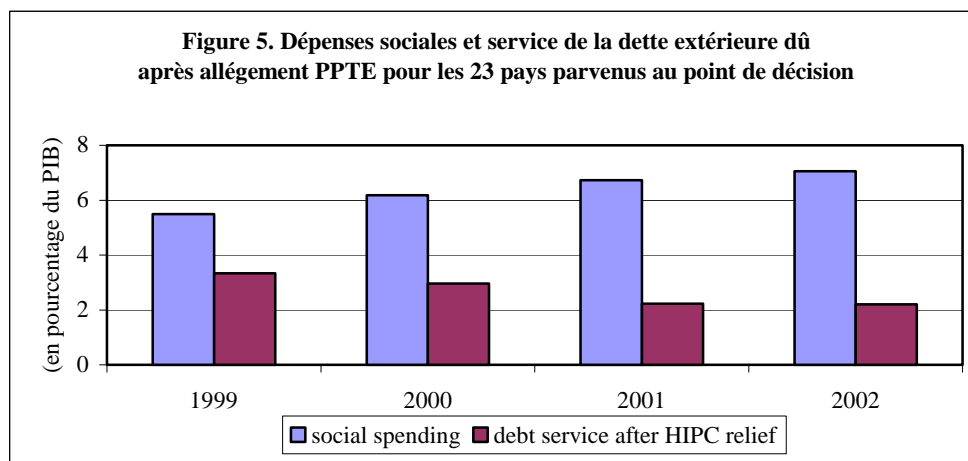


Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

[\[Translation\]](#)

Dépenses sociales

Service de la dette après allègement PPTE

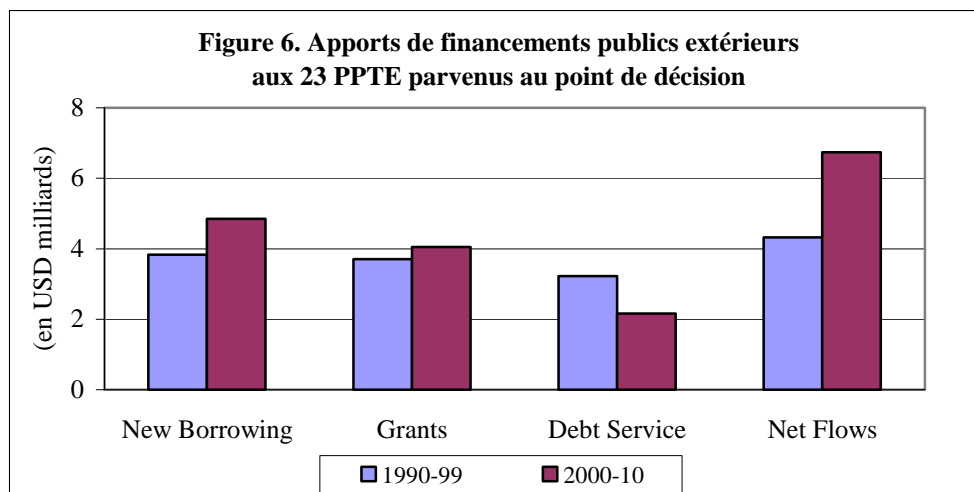


Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

[\[Translation\]](#)

Dépenses sociales

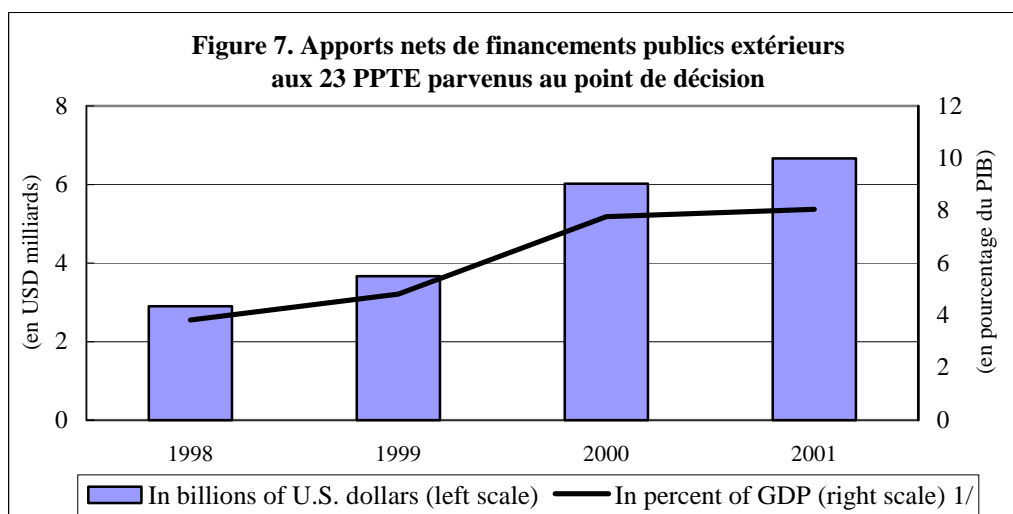
Service de la dette après allègement PPTE



Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

[\[Translation\]](#)

Nouveaux emprunts
Dons
Services de la dette
Apports nets



Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

[\[Translation\]](#)

En USD milliards (échelle gauche)
En pourcentage du PIB (échelle droite)

1/ Moyenne pondérée.

IV. ACTUALISATION DES COÛTS

11. Cette section présente une actualisation des coûts de la fourniture d'un allègement au titre de l'Initiative PPTE à partir des données disponibles les plus récentes. Les hypothèses de base et les mises en garde sont exposées en détail à l'annexe I. Les calculs diffèrent essentiellement de ceux effectués en avril 2001 en ce sens i) qu'ils tiennent compte des coûts pour le Ghana et les Comores, ii) qu'ils modifient les coûts pour certains pays à la lumière des nouvelles analyses du degré d'endettement tolérable, et iii) qu'ils expriment les coûts en VAN 2000.

12. Le coût total de l'aide au titre de l'Initiative PPTE est maintenant estimé à USD 31,3 milliards en VAN de 1999, soit USD 33,2 milliards en VAN 2000, contre USD 29,3 milliards en VAN 1999 (tableau 3) d'après des estimations antérieures. Cette aide reste globalement financée à parts égales par les créanciers bilatéraux et les créanciers multilatéraux, les coûts pour les créanciers ayant augmenté grosso modo dans les mêmes proportions. Cette nouvelle estimation des coûts totaux reflète essentiellement i) la prise en compte des Comores et du Ghana dans l'exercice ; et en partie ii) les données plus précises dont on dispose sur la dette de certains pays. L'accroissement des coûts est presque entièrement imputable à la prise en compte du Ghana.

13. Les montants engagés en faveur des 23 pays parvenus au point de décision (tableau 4) représentent près des deux tiers du coût total de l'Initiative, soit USD 20,7 milliards (en VAN 2000) selon les estimations, et près des trois quarts si l'on tient compte de l'Éthiopie, du Ghana et de la Sierra Leone⁵. Les montants déjà engagés au profit de ces pays représentent environ 70 % des coûts à la charge des créanciers multilatéraux et près de 60 % de ceux incombant aux créanciers bilatéraux (tableau 9 de l'annexe).

⁵ La Côte d'Ivoire, qui fait l'objet d'un traitement rétroactif, est parvenue au point de décision en application du cadre initial en 1998, mais n'a pas encore atteint le point d'achèvement en vertu du cadre initial ni le point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée.

Tableau 3. Initiative PPTE : Estimation des coûts potentiels, par groupe de créanciers

	Avril 2001 Chiffrage en VAN 1999 (32 pays) 1/	Actualisation Chiffrage en VAN 1999 (34 pays) 2/	Actualisation Chiffrage en VAN 2000 (34 pays) 2/	Pour mémoire En pourcentage du coût total
<i>(en USD milliards)</i>				
Coût total	29,3	31,3	33,2	100,0
Créanciers bilatéraux et multilatéraux	15,1	16,1	17,1	51,4
Club de Paris	11,3	12,0	12,8	38,4
Autres créanciers officiels bilatéraux	2,6	2,7	2,8	8,5
Créanciers commerciaux	1,2	1,4	1,5	4,5
Créanciers multilatéraux	14,2	15,2	16,1	48,6
Banque mondiale	6,3	7,0	7,4	22,4
<i>Dont</i> : IDA	5,6	6,3	6,7	20,1
BIRD	0,7	0,7	0,8	2,3
FMI	2,2	2,4	2,5	7,5
BAD/FAD	2,4	2,5	2,6	8,0
BID	1,1	1,1	1,1	3,4
Autres	2,2	2,3	2,4	7,4
<i>Pour mémoire :</i>				
Coût total, Libéria, Somalie et Soudan compris	37,3	39,2	41,6	125,4

Sources : « Enhanced Initiative for Heavily Indebted Poor Countries (HIPC) Initiative: Status of Implementation », 20 avril 2001 (<http://www.imf.org/external/np/hipc> et IMFC/Doc/3/01/4), et « Development Committee: Progress Report », 19 avril 2001 (<http://www.worldbank.org/hipc> et DC2001-0012) ; documents PPTE nationaux ; et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Hors Libéria, Somalie et Soudan, ainsi qu'Angola, Comores, Ghana, Kenya, Viet Nam et Yémen (voir encadré de l'annexe I).

2/ Comme la note 1, y compris les Comores et le Ghana.

Tableau 4. Initiative PPTE : Répartition des coûts potentiels par principaux créanciers et groupes de pays

(en USD milliards, en VAN 2000) 1/

	TOTAL (34 pays)	Pays parvenus au point de décision (23)			Après 2000
		Rétroactifs 2/ (8 pays)	Nouveaux dossiers 3/ (15 pays)	Total (23 pays)	Autres 4/ (11 pays)
Coût total	33,2	6,8	13,9	20,7	12,5
Créanciers bilatéraux et commerciaux	17,1	2,7	7,1	9,8	7,3
Club de Paris	12,8	2,1	4,9	7,0	5,8
Autres créanciers officiels bilatéraux	2,8	0,5	2,0	2,6	0,3
Créanciers commerciaux	1,5	0,1	0,2	0,3	1,2
Créanciers multilatéraux	16,1	4,1	6,8	10,9	5,2
Banque mondiale	7,4	1,8	3,1	4,9	2,5
<i>Dont</i> : IDA	6,7	1,8	2,8	4,6	2,1
BIRD	0,8	0,0	0,3	0,3	0,5
FMI	2,5	0,6	1,1	1,7	0,8
BAD/FAD	2,6	0,5	0,9	1,3	1,3
BID	1,1	0,6	0,5	1,1	0,0
Autres	2,4	0,6	1,2	1,8	0,6
Pour mémoire :					
En pourcentage du coût total	100	20	42	62	38

Sources : Autorités nationales ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Libéria, Somalie et Soudan non compris. L'Angola, le Kenya, la RDP lao, le Viet Nam et le Yémen sont également exclus.

2/ Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Guyana, Mali, Mozambique, Ouganda et Sénégal. La Côte d'Ivoire fait l'objet d'un traitement rétroactif mais n'a pas encore accédé au point de décision du dispositif renforcé.

3/ Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Honduras, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Nicaragua, Niger, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Tanzanie, Tchad et Zambie.

4/ Burundi, République centrafricaine, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Ghana, Myanmar, République démocratique du Congo, République du Congo, Sierra Leone et Togo.

V. PARTICIPATION DES CREANCIERS

A. Créanciers multilatéraux

14. La participation des créanciers multilatéraux représente USD 16,1 milliards, soit environ la moitié du coût total de l'Initiative PPTE estimé à USD 33,2 milliards en VAN 2000. La quasi-totalité des créanciers multilatéraux a accepté de participer à l'Initiative PPTE, et plusieurs se sont engagés à fournir un allègement intérimaire (voir paragraphe 22). L'IDA, le FMI et la BAD sont parmi les principaux créanciers multilatéraux qui fournissent une aide intérimaire aux pays parvenus au point de décision.

15. Pratiquement tous les créanciers multilatéraux ont indiqué qu'ils étaient disposés, en principe, à participer à l'Initiative, et la moitié d'entre eux (qui détiennent plus de 90 % des créances multilatérales) a officiellement approuvé les modalités concrètes de la fourniture d'un allègement PPTE. Bien que la plupart des créanciers aient tardé à mettre

en place le cadre institutionnel nécessaire à la fourniture de cet allégement, à élaborer des instruments juridiques appropriés et à mettre définitivement au point les modalités de financement requises, la fourniture de l'allégement a bien progressé et les pays bénéficiaires devraient voir cette aide se matérialiser plus rapidement au cours des prochains mois. Les créanciers multilatéraux ont **fourni jusqu'ici un allégement estimé à USD 2,5 milliards**, les décaissements au titre du cadre PPTE initial représentant près de 80 % de ce montant.

16. Le coût total pour la **Banque mondiale** est de USD 7,4 milliards en VAN 2000, dont USD 4,9 milliards au profit des 23 PPTE parvenus au point de décision, ce qui, à la longue, représente un allégement de plus de USD 8 milliards du service de la dette. L'**IDA** fournit à ces 23 pays un allégement en vertu du cadre PPTE initial et un allégement intérimaire au titre de l'initiative renforcée ; elle a déjà versé plus de USD 1,6 milliard au titre de l'Initiative PPTE. Au 30 juin 2001, l'aide fournie par l'IDA en application du cadre initial et du dispositif renforcé avait pris plusieurs formes : i) annulation de USD 1,1 milliard de crédits de l'IDA au Burkina Faso, au Mali, au Mozambique et à l'Ouganda via le Fonds fiduciaire PPTE ; ii) dons d'un montant de USD 230 millions au Mozambique et à l'Ouganda ; iii) réduction d'environ USD 240 millions du service de la dette ; et iv) dons au titre du service de la dette d'environ USD 30 millions au Cameroun et au Honduras.

17. La contribution de l'IDA à l'allégement de la dette des 23 PPTE totalisera USD 331 millions en 2002, y compris des dons au titre du règlement du service de la dette au Cameroun et au Honduras, et représentera en moyenne quelque USD 390 millions par an sur la période 2002–2009 (tableau 10 en annexe). Les transferts nets de l'IDA à ces 23 pays durant la période couverte par les exercices 98-01 équivalaient à environ USD 1 milliard par an en moyenne ; à titre de comparaison, si ces transferts se maintiennent, l'Initiative PPTE pourrait permettre à l'IDA d'accroître de plus d'un tiers ses transferts nets aux PPTE.

18. La **BIRD** a prélevé jusqu'ici un montant équivalant à USD 1,35 milliard sur son revenu net et son compte de surplus pour financer la composante Banque mondiale du Fonds fiduciaire PPTE ; le montant total de ses engagements s'élève à USD 2,15 milliards en VAN. Les administrateurs de la BIRD ont recommandé récemment au Conseil des gouverneurs d'allouer au Fonds fiduciaire PPTE un montant supplémentaire de USD 100 millions prélevé sur le revenu net de l'exercice 01. D'après les estimations, la BIRD devrait transférer au Fonds PPTE entre USD 200 et 220 millions par an au cours des quatre prochaines années pour s'acquitter de la somme totale qu'elle s'est engagée à verser d'ici la fin de l'exercice 05. La composante Banque mondiale du fonds fiduciaire serait ainsi assurée de disposer de ressources suffisantes pour rembourser à l'Association l'allégement au titre du service de la dette qu'elle est censée fournir durant toute la période couverte par IDA13. Les donateurs de l'IDA devraient analyser les futurs besoins de l'Association s'agissant de financer des allégements de dette (de l'ordre de USD 560 millions par an, soit environ USD 1,7 milliard au titre d'IDA14 et d'IDA15) dans le cadre des discussions concernant la Quatorzième reconstitution des ressources de l'IDA. Il faudra cependant mobiliser des ressources supplémentaires dans le cadre d'IDA13 si l'on veut financer les coûts d'allégement de la dette encourus par l'IDA pour trois pays (Cameroun, Côte d'Ivoire et Honduras) dont l'encours de la dette à

l'égard de la BIRD est considérable. Les montants prélevés sur le revenu net de la BIRD pour être transférés au Fonds fiduciaire PPTE ne peuvent servir à financer un allègement au titre de ces prêts.

19. Les bailleurs de fonds déploient des efforts considérables depuis deux ans pour mobiliser des ressources destinées à apporter un soutien financier à plusieurs créanciers multilatéraux régionaux et sous-régionaux par le biais du **Fonds fiduciaire PPTE**. Les engagements en faveur du Fonds fiduciaire PPTE administrés par l'IDA totalisent USD 2,5 milliards pour ces créanciers, et les contributions versées dépassent la somme de USD 1,1 milliard (tableau 11 de l'annexe). Un montant de USD 550 millions d'engagements non réglés étant déjà couvert par les accords de contribution existants des donateurs, il reste environ USD 850 millions d'engagements à convertir en contributions effectives. Comme le montant de l'allègement à fournir est déterminé au point de décision, en VAN, les besoins de financement augmentent, en valeur nominale, à mesure que le temps passe. La prise en compte de nouveaux pays — en particulier du Ghana — ou de pays pour lesquels on ne dispose pas de coûts estimatifs (Libéria, Somalie, Soudan) accroît également les besoins de financement. D'où la nécessité pour les bailleurs de fonds de mobiliser des ressources supplémentaires.

20. On estime à USD 2,5 milliards en VAN 2000 le coût total pour le **FMI**, dont USD 1,7 milliard (équivalant à DTS 1,3 milliard) a déjà été engagé en faveur de 23 pays en application du dispositif renforcé. Sur ce montant, USD 0,7 milliard (équivalant à DTS 0,5 milliard) a déjà été fourni au titre de l'allègement PPTE sous forme de dons (tableau 12 en annexe). Grâce à ces dons, qui sont versés sur un compte d'investissement appartenant à chaque PPTE parvenu au point de décision⁶ et qui sont administrés par le FMI, ces pays acquittent au FMI leurs obligations de service de la dette lorsqu'elles arrivent à échéance. La fourniture à ces 23 pays d'une aide au titre de l'Initiative PPTE renforcée aura pour effet de réduire d'environ de moitié leurs obligations de service envers le FMI durant les exercices 01-05, des réductions supplémentaires étant prévues par la suite (tableau 13 en annexe). Depuis le dernier rapport d'avancement, la Bolivie a reçu une aide au point d'achèvement, et le Bénin, le Burkina Faso, la Tanzanie et le Tchad ont bénéficié d'apports nouveaux ou supplémentaires au titre de l'aide intérimaire.

21. Le FMI a mobilisé jusqu'ici des ressources totalisant USD 3,8 milliards pour financer sa participation à l'Initiative PPTE (USD 2,5 milliards) et continuer de subventionner les opérations de prêt au titre de la FRPC (USD 1,3 milliard)⁷. Il a pour ce faire puisé dans ses propres ressources et dans les contributions bilatérales au Fonds fiduciaire **FRPC/PPTE** de l'institution ; un solde de USD 0,1 milliard reste à couvrir par des contributions bilatérales.

22. Les coûts assumés par la **BAD** pour les 19 pays africains parvenus au point de décision s'élèvent à USD 2,6 milliards en VAN 2000. Le Conseil de la BAD a approuvé un allègement de dette au titre du cadre PPTE pour tous ces pays. Un montant total de

⁶ Exception faite de São Tomé-et-Principe, qui n'est redevable d'aucune somme au FMI, ainsi que du Honduras et du Nicaragua, dont l'exécution de l'accord FRPC a subi quelques interruptions.

⁷ On estime à USD 3,9 milliards en VAN 2000 les besoins de financement des opérations au titre de la FRPC et de l'Initiative PPTE.

USD 1,3 milliard a été engagé, dont USD 230 millions proviendront de ressources internes. Des dispositions sont en passe d'être prises pour fournir un allègement irrévocable à l'Ouganda, qui a atteint le point d'achèvement l'année dernière. Le Fonds fiduciaire PPTE a conclu avec la BAD des accords d'allègement de la dette concernant 17 pays appelés à bénéficier d'un allègement intérimaire, 3 pays parvenus au point d'achèvement (Burkina Faso et Mali au titre du cadre initial, et Ouganda) et un cas de règlement des arriérés (Guinée-Bissau). Ces accords de don ont permis de fournir un allègement total de USD 468 millions (dont USD 23 millions financés par des ressources internes de la BAD).

23. En mars 2001, le Conseil des gouverneurs de la **BID** a adopté une résolution autorisant officiellement l'institution à participer à l'Initiative renforcée et approuvé un allègement de USD 895 millions en VAN, dont environ USD 700 millions représentent des besoins de financement non couverts antérieurement. Ce dernier montant proviendrait pour USD 318 millions de ressources disponibles ou d'apports supplémentaires et, pour USD 40 millions, des intérêts perçus sur les paiements accélérés au guichet concessionnel de la BID, le solde étant couvert par des ressources internes de la BID. En juin, le Conseil des administrateurs a approuvé la fourniture à la Bolivie d'un allègement de dette de USD 307 millions en VAN. En juillet, le financement intégral par la BID de l'allègement PPTE a été approuvé. Les modalités de versement de cette aide, notamment d'un allègement intérimaire, au Guyana et au Nicaragua seront soumises au Conseil de la BID au cas par cas. Le Conseil examine actuellement le premier dossier d'allègement intérimaire, qui concerne le Honduras.

24. Les coûts pris en charge par les 22 **autres créanciers multilatéraux** s'établissent approximativement à USD 2,4 milliards en VAN 2000, dont quelque USD 1,8 milliard au titre de l'allègement fourni aux 23 premiers pays (tableau 14 en annexe). La quasi-totalité des créanciers multilatéraux ont fait savoir qu'ils étaient prêts à participer à l'Initiative PPTE. Des retards administratifs et des problèmes de financement ont cependant freiné le processus d'agrément dans un grand nombre d'institutions et, par conséquent, l'obtention de cet allègement par les PPTE concernés. La plupart des autres créanciers multilatéraux qui ont approuvé des opérations PPTE l'ont fait dans le cadre du dispositif initial. Des approbations au titre du dispositif renforcé sont attendues dans les prochains mois.

25. Il est urgent que ces créanciers multilatéraux démontrent leur engagement en faveur de l'Initiative en **accélérant l'approbation et la fourniture** d'un allègement dont le besoin se fait fortement sentir. Il ne s'agit pas seulement d'appuyer des programmes de développement dans les PPTE, mais aussi d'apporter la preuve que les créanciers participent pleinement à l'Initiative (ce que plusieurs posent comme une condition de leur participation à l'Initiative au point d'achèvement). Les services de la Banque et du Fonds sont préoccupés par l'idée que des retards prolongés dans l'approbation et la fourniture de l'allègement pourraient compromettre les efforts visant à aider ces pays à ramener leur endettement à un niveau tolérable, à faire reculer la pauvreté et à promouvoir la croissance.

B. Créanciers du Club de Paris

26. Les créanciers du Club de Paris participent pleinement à l'Initiative PPTE renforcée et ont entrepris, bien qu'avec un peu de retard, de fournir un allègement sur la base de leurs engagements. En fait, la plupart des créanciers du Club de Paris ont promis un allègement de la dette qui va au-delà de l'aide prévue au titre de l'Initiative (voir paragraphe 27 ci-après). En vertu du cadre PPTE renforcé, les créanciers du Club de Paris fournissent un allègement au cas par cas, en rééchelonnant les flux de dette aux conditions de Cologne pendant la période intérimaire, puis en intervenant sur le stock de la dette au point d'achèvement. Leur contribution représente, d'après les estimations, USD 12,8 milliards, soit 38,4 % du coût total de l'Initiative PPTE en VAN 2000 (tableau 15 en annexe). Environ USD 7 milliards ont déjà été engagés en faveur des 23 pays parvenus au point de décision.

27. Parmi ces pays, l'Ouganda et la Bolivie ont atteint le point d'achèvement en vertu du dispositif renforcé et bénéficié d'une opération sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne ; quatre autres pays sont quant à eux parvenus au point d'achèvement en application du dispositif PPTE initial (cas rétroactifs)⁸. Le Burkina Faso et le Mali ont accédé simultanément au point de décision, en vertu du cadre renforcé, et au point d'achèvement, au titre du dispositif initial ; les créanciers du Club de Paris ont donc décidé d'accorder un allègement intérimaire aux conditions de Cologne et d'intervenir sur le stock de la dette au point d'achèvement.

28. Les créanciers du Club de Paris ont accepté ou entrepris de fournir un allègement intérimaire à la plupart des pays ayant atteint le point de décision en vertu du dispositif renforcé (tableau 16 en annexe). La Bolivie, le Guyana, le Mozambique et l'Ouganda avaient déjà reçu une aide considérable allant au-delà de l'aide prévue aux conditions de Naples au titre du cadre initial⁹. Le Honduras et le Nicaragua (ainsi que le Mozambique) s'étaient vu accorder un moratoire sur l'intégralité des paiements au titre du service de la dette à la suite de catastrophes naturelles, et les créanciers du Club de Paris devraient accorder un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne dans le cadre des nouvelles dispositions du FMI en faveur du Honduras et du Nicaragua. Dans le cas de la Gambie, les créances pouvant faire l'objet d'un rééchelonnement ont été considérées en l'occurrence comme étant d'un montant trop modeste pour justifier un allègement intérimaire, mais le dossier est toujours à l'étude. La fourniture d'une aide intérimaire à plusieurs autres pays (comme la Zambie) a pris jusqu'à six mois de retard, et les PPTE ont dû demander aux créanciers du Club de Paris le remboursement de versements excédentaires.

29. Comme indiqué dans les précédents rapports d'avancement sur le dispositif renforcé, la majorité des membres du Club de Paris ont promis un allègement qui va au-delà de l'aide qu'ils accordent au titre de l'Initiative PPTE. La plupart des créanciers se sont engagés à fournir un allègement de 100 % pour toute dette contractée avant la date butoir, tandis que

⁸ Burkina Faso, Guyana, Mali et Mozambique.

⁹ Opération sur l'encours de la dette aux conditions de Lyon. Au vu du moratoire accordé au Mozambique sur l'intégralité du service de la dette après les inondations, l'opération sur le stock de la dette aux conditions de Lyon sera combinée avec un allègement PPTE renforcé au point d'achèvement.

plusieurs sont allés jusqu'à promettre le même allègement pour les dettes contractées après cette date. Le plus souvent, l'allègement de dette promis devrait être fourni au point d'achèvement, mais plusieurs pays ont proposé de fournir ce surcroît d'allègement dès le point de décision (tableau 17 de l'annexe). Au total, ces engagements devraient réduire la charge de la dette pour les PPTE de 4,3 milliards de dollars en VAN selon les estimations, ce qui équivaut à abaisser en moyenne la VAN post-allègement du ratio de la dette aux exportations de 20 points de pourcentage, la ramenant à 122 % (tableau 18 de l'annexe).

C. Créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris

30. Les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris devraient fournir un allègement de USD 2,8 milliards sur un montant de USD 33,2 milliards en VAN 2000, soit 8,5 % du coût total. L'essentiel de ce montant (USD 2,6 milliards) correspond aux coûts associés aux 23 PPTE parvenus au point de décision¹⁰. **Ces créanciers ont été jusqu'ici relativement peu nombreux à accepter de fournir un allègement aux 23 pays parvenus au point de décision et encore moins nombreux à fournir un allègement effectif.** Ils se sont néanmoins engagés à fournir un allègement équivalant à environ 40 % du coût (USD 2,6 milliards) à prendre en charge pour les PPTE ayant accédé au point de décision.

31. Les membres du Club de Paris constituent un groupe disparate, qui compte des pays à faible revenu et des PPTE et qui se heurte parfois à des contraintes juridiques pour fournir un allègement¹¹. Il est difficile d'obtenir et de suivre la participation de ces créanciers. Les modalités régissant la fourniture d'un allègement PPTE par les créanciers non membres du Club de Paris varient — les accords conclus jusqu'ici l'ont été au cas par cas et ont pris diverses formes, notamment opérations de rachat ou accords de rééchelonnement plus classiques (tableau 19 de l'annexe). Les services de la Banque et du Fonds poursuivent les efforts entrepris pour s'assurer de la participation de ces créanciers à l'Initiative PPTE (voir également la section E ci-après).

32. Le tableau 20 de l'annexe offre une ventilation détaillée des créances bilatérales officielles détenues sur les PPTE par des créanciers non membres du Club de Paris. Il indique également quels sont les créanciers qui n'ont pas encore annoncé leur intention de fournir un allègement aux PPTE, ou les pays pour lesquels les services des deux institutions ignorent si des offres d'allègement ont été faites. Les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris se répartissent globalement en quatre groupes distincts :

- **Les créanciers qui ont fourni ou accepté de fournir un allègement de leurs créances (le cas échéant) sur les 23 PPTE.** Ce groupe est relativement peu nombreux et comprend¹² l'Argentine (Bénin, Guinée et Guyana¹³), le Brésil (Bolivie,

¹⁰ Les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris détiennent des créances de plus de USD 8,2 milliards en valeur nominale sur les 23 pays parvenus au point de décision.

¹¹ Plusieurs créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris ont indiqué que le cadre juridique dans lequel opèrent leurs organismes d'aide ne leur permet pas de fournir un allègement compatible avec l'Initiative PPTE.

¹² Les pays débiteurs sont indiqués entre parenthèses.

Guyana et Mozambique), la Croatie¹⁴ (Tanzanie), le Honduras (Nicaragua), le Maroc (Guinée et Sierra Leone) et la Tanzanie (Ouganda). La République tchèque et la République slovaque ont fourni un allègement au Nicaragua et à la Zambie à des conditions compatibles avec l'Initiative PPTE, mais ont cédé leurs créances sur d'autres PPTE à des créanciers commerciaux sur le marché secondaire (voir section D ci-après).

- **Les créanciers qui ont fourni un allègement sur une partie, et non la totalité, de leurs créances sur les 23 PPTE.** D'autres créanciers non membres du Club de Paris ont fourni un allègement à certains pays, mais détiennent encore des créances sur d'autres pays ou en ont cédé certaines sur le marché secondaire. Ainsi, l'Algérie a fourni un allègement au Mozambique aux conditions de Lyon¹⁵, mais n'a pas indiqué si elle entendait fournir un allègement à ses autres débiteurs PPTE. La Côte d'Ivoire a consenti un allègement au Mali¹⁶, mais n'a pas encore annoncé son intention de fournir un allègement au Burkina Faso ou au Tchad. L'Égypte a annulé ses créances sur la Tanzanie et pris contact avec la Guinée. L'Arabie saoudite et le Koweït ont commencé à fournir une assistance intérimaire à la Mauritanie, mais n'ont pas opté pour un allègement complet. L'Afrique du Sud¹⁷ a annulé ses créances sur le Mozambique, mais n'a pas encore fait savoir si elle comptait fournir un allègement au Malawi. Le Venezuela a effacé les dettes contractées par la Bolivie à son égard, mais détient toujours des créances sur d'autres PPTE.
- **Les créanciers qui ont annoncé leur intention de fournir un allègement sur une partie, mais pas la totalité, de leurs créances sur les 23 PPTE.** Plusieurs autres pays créanciers ont annoncé leur intention de fournir un allègement à certains PPTE admis à bénéficier d'une aide, même si cet allègement peut ne pas encore avoir été débloqué, par suite d'éventuels problèmes de communication, de décalages chronologiques dans le rapprochement des données d'endettement ou de négociations qui se prolongent. La Chine propose de fournir une aide dans le cadre de l'Initiative à plusieurs PPTE d'Afrique¹⁸, mais a fait savoir qu'elle n'est pas actuellement en mesure d'alléger la dette des pays qui n'entretiennent pas de relations diplomatiques avec elle¹⁹. La Chine envisage également de fournir un allègement aux PPTE d'autres régions. Les services de la Banque et du Fonds ont été informés par les autorités des PPTE ou les créanciers eux-mêmes que les pays suivants comptent fournir un allègement au titre de l'Initiative : i) le Costa Rica et le Guatemala au Nicaragua ; ii) le Venezuela au Honduras ; et iii) les Émirats arabes unis à la Mauritanie. Quatre autres créanciers (Arabie saoudite, Koweït, Oman et Pologne) envisagent d'accorder une aide supplémentaire à plusieurs PPTE et ont pris contact avec les services de la

¹³ L'Argentine a proposé d'offrir un allègement au Guyana et des négociations sont en cours.

¹⁴ La Croatie détient des créances sur un seul des PPTE parvenus au point de décision, la Tanzanie, et a entrepris de déterminer sa part des créances suite à la dissolution de l'ex-Yougoslavie.

¹⁵ Le Mozambique demande des apports supplémentaires aux conditions de Cologne.

¹⁶ La Côte d'Ivoire a fourni un allègement aux conditions de Lyon en 1999.

¹⁷ L'Afrique du Sud a participé au rééchelonnement de la dette du Malawi par le Club de Paris en 1988.

¹⁸ Y compris le Bénin, le Cameroun, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Guyana, Madagascar, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, l'Ouganda, le Rwanda, la Tanzanie et la Zambie.

¹⁹ Notamment la Gambie et le Sénégal.

Banque et du Fonds. Le Pakistan a envoyé une lettre à la Banque et au Fonds indiquant qu'il souhaitait participer à l'Initiative.

- **Les créanciers qui n'ont pas encore indiqué s'ils comptaient fournir un allègement (27 créanciers). Les PPTE devraient continuer à s'efforcer d'obtenir un allègement de ces créanciers dès que possible.**

D. Créanciers commerciaux

33. **Comme pour les autres créanciers, on s'attend à ce que les créanciers commerciaux fournissent un allègement PPTE aux 23 pays parvenus au point de décision, mais cet allègement est souvent difficile à obtenir et à suivre²⁰.** Le mécanisme de réduction de la dette commerciale administré par l'IDA permet de fournir des financements à titre de don et un appui logistique aux PPTE en vue d'opérations de rachat de dettes commerciales, et reste un bon moyen d'amortir des dettes commerciales sans que le débiteur ait à assumer le moindre coût. La moitié des pays qui ont accédé au point de décision en application du dispositif renforcé ont eu recours à ce mécanisme²¹. D'autres PPTE (Cameroun, Tanzanie et Honduras) envisagent actuellement d'y recourir pour amortir leurs dettes commerciales (tableau 21 de l'annexe). On s'attend que davantage de PPTE utilisent ce mécanisme avant d'atteindre le point d'achèvement.

34. Une deuxième opération de rachat financée par des ressources extérieures pourrait se révéler nécessaire pour les pays dont les créances ne sont pas encore éteintes (Éthiopie, Guyana, Mozambique et Nicaragua), éventuellement au moyen des ressources affectées par l'IDA aux opérations de rachat, sous réserve que certains des créanciers initiaux qui ne participent pas à l'Initiative soient prêts à céder leurs créances et que des financements des bailleurs de fonds soient disponibles.

35. En outre, selon les informations dont disposent actuellement les services des deux institutions, seul un très petit nombre de créanciers commerciaux a par ailleurs accepté de fournir ne serait-ce qu'un allègement limité au titre de l'Initiative PPTE. Il s'agit notamment de la Lloyds Bank, d'ITT et de Booker pour le Guyana, et de la Hong Kong Itochu Bank pour Madagascar. Il arrive parfois que des PPTE, par crainte d'un contentieux ou soucieux de préserver une relation commerciale, remboursent intégralement leurs créanciers commerciaux et décident donc de ne pas solliciter d'allègement de dette. Lorsque les montants en cause sont importants, une telle décision peut compromettre la réalisation d'un niveau d'endettement tolérable.

²⁰ Les dettes contractées envers les créanciers commerciaux par les 23 PPTE parvenus au point de décision représentent environ USD 1,6 milliard en valeur nominale. Le coût assumé par ces créanciers pour participer au dispositif renforcé est de l'ordre de USD 0,3 milliard en VAN 2000 pour les 23 pays, comme indiqué dans le tableau 9 de l'annexe. Les estimations de coût pour les créanciers commerciaux sont établies sur la base du facteur de réduction commun figurant dans les documents du point de décision.

²¹ Neuf des 23 PPTE parvenus au point de décision n'ont pas fait l'objet d'opérations de rachat de dettes commerciales. Il s'agit du Bénin, du Burkina Faso, de la Gambie, de la Guinée-Bissau, de Madagascar, du Malawi, du Mali, du Rwanda et du Tchad. Des opérations de réduction de la dette de l'IDA sont en passe d'être offertes au Cameroun, au Honduras et à la Tanzanie.

36. Les créanciers commerciaux ont parfois recours aux tribunaux pour recouvrer leurs actifs. Les créances détenues par des créanciers officiels bilatéraux ou des créanciers commerciaux peuvent aussi être achetées sur le marché secondaire, moyennant une décote, par des entités qui cherchent ensuite à maximiser leurs profits en intentant une action en justice. Un contentieux peut se révéler très coûteux pour un PPTE si l'on considère les frais de représentation légale et le coût d'un jugement en leur défaveur (encadré 1).

Encadré 1. Leucadia contre Nicaragua

Le rachat de dettes commerciales administré par l'IDA au Nicaragua en 1995 n'a pas permis de régler entièrement le problème, plusieurs créanciers commerciaux ayant refusé le prix proposé de 8 cents pour un dollar. Plusieurs créanciers ayant précédemment cédé leurs créances sur le marché secondaire à une société holding, Leucadia, cette société a elle aussi été conviée à participer à l'opération. Leucadia a décliné l'invitation et porté l'affaire devant les tribunaux américains en 1996. En avril 1999, le tribunal fédéral des États-Unis pour le district Sud de New York a prononcé une ordonnance en référé à l'encontre du gouvernement nicaraguayen de l'ordre de USD 87 millions (y compris le principal et les intérêts accumulés). Cette somme représentait plus de trois fois la valeur faciale des créances (USD 26 millions) achetées initialement par Leucadia sur le marché secondaire pour un montant de USD 1,14 million. Leucadia a tenté depuis, mais sans succès, de saisir les actifs nicaraguayens aux États-Unis (à savoir, la part du produit de la vente de billets des compagnies aériennes American Airlines et Continental Airlines revenant au Nicaragua).

En septembre 2000, Leucadia a intenté une action parallèle au Royaume-Uni pour tenter de faire appliquer dans ce pays la décision rendue par une cour de justice américaine en 1999. Le tribunal britannique a encore une fois tranché en faveur de Leucadia en février 2001, à défaut d'une déclaration du gouvernement nicaraguayen annonçant son intention de se défendre.

À titre d'exemples de litiges soumis aux tribunaux par des créanciers commerciaux, citons les contentieux opposant Cardinal et le Yémen, Del Favero et le Cameroun, et Winslow et le Cameroun.

E. Perspectives

37. Il est essentiel de s'assurer de la pleine participation de tous les créanciers si l'on veut ramener l'encours de la dette des PPTE à un niveau tolérable. L'aboutissement de l'Initiative PPTE passe par la participation d'un plus grand nombre de créanciers multilatéraux et de créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris.

38. La Banque mondiale ne cesse d'encourager la participation d'autres créanciers multilatéraux en continuant d'organiser des rencontres semestrielles réunissant à Washington les banques multilatérales de développement (BMD) participantes. La dernière réunion, qui s'est tenue en mars 2001, a porté sur les problèmes posés par le financement et la fourniture d'un allègement en temps opportun et souligné le fait qu'il importe de maintenir l'endettement à long terme des PPTE à un niveau supportable. La prochaine rencontre, prévue pour le mois d'octobre, traitera de la nécessité pour toutes les institutions multilatérales de fournir en temps voulu un allègement complet de la dette.

39. La démarche actuellement suivie par les institutions de Bretton Woods et les PPTE eux-mêmes pour obtenir un allègement de dette des créanciers commerciaux et officiels bilatéraux non membres du Club de Paris consiste à faire appel à leur sens moral. Les services de la Banque et du Fonds sont en contact régulier avec les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris et rendent compte au Conseil de la participation des créanciers, à la fois dans les rapports d'avancement sur l'Initiative PPTE et dans tous les documents nationaux correspondants, qui sont rendus publics. Les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris continueront d'être approchés par des missions de la Banque et du Fonds à l'occasion des réunions des bailleurs de fonds, des assemblées annuelles et des réunions de printemps de la Banque et du Fonds et à travers les contacts établis avec leurs administrateurs. C'est cependant aux débiteurs qu'incombe au premier chef la responsabilité d'entretenir le dialogue avec les créanciers commerciaux et les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris et de chercher à obtenir un allègement de dette au titre du dispositif PPTE initial et du cadre renforcé. Les services de la Banque et du Fonds appuient quant à eux les autorités dans ce sens.

F. Apports d'aide supplémentaires au point d'achèvement à titre exceptionnel

40. L'Initiative PPTE renforcée offre à la communauté internationale la possibilité d'envisager, à titre exceptionnel, d'accorder un allègement supplémentaire au point d'achèvement en sus des montants engagés au point de décision. Les Conseils du Fonds et de la Banque viennent d'approuver les procédures opérationnelles nécessaires à cet effet. Ce faisant, ils ont souligné qu'il importait de continuer à appliquer de bonnes politiques économiques, notamment de se montrer prudent en matière de gestion de la dette, et, pour les gouvernements des PPTE, de savoir faire le nécessaire en cas d'événements exogènes imprévus pour maintenir l'endettement extérieur à un niveau tolérable. Ils ont insisté sur la nécessité de dresser un bilan complet de la situation économique de tout pays dont le fardeau effectif de la dette au point d'achèvement dépasse les objectifs d'endettement tolérable visés par l'Initiative, afin de déterminer si un changement fondamental est intervenu dans la donne économique et si cette évolution est due de toute évidence à des événements exogènes. Si, sur la base de cet examen, on estime que la fourniture d'un allègement supplémentaire à ce pays est justifiée, on en déterminera le montant en utilisant comme critères les niveaux d'endettement déjà définis dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée (valeur actuelle nette de la dette équivalant à 150 % des exportations ou à 250 % des recettes budgétaires). Un allègement supplémentaire sera fourni sans condition une fois que les créanciers auront donné des assurances satisfaisantes de leur participation au financement.

Pays couverts, sources des données et hypothèses

Pays couverts

- L'analyse des coûts prend en compte 42 PPTE : **Angola, Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Kenya, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Nicaragua, Niger, Ouganda, RDP lao, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Tchad, Togo, Viet Nam, Yémen et Zambie.**
- Les **Comores** ont été ajoutées à la liste des PPTE, ce pays ayant atteint un niveau d'endettement apparemment insupportable et exprimé le désir de solliciter un allègement de sa dette dans le cadre du dispositif PPTE renforcé.
- Parmi les pays susmentionnés, la **RDP lao**, dont le montant de la dette est jugé intolérable après utilisation des mécanismes traditionnels d'allègement, n'a pas été prise en compte dans le calcul des coûts car on ne dispose pas encore de données fiables sur la dette. Les autorités de ce pays ont indiqué qu'elles ne solliciteraient pas d'assistance au titre de l'Initiative PPTE renforcée.
- Le **Yémen** a également été écarté parce que le poids de sa dette a été jugé tolérable après application des mécanismes traditionnels d'allègement, sur la base de la dernière analyse du degré d'endettement soutenable. Par ailleurs, l'**Angola, le Kenya** et le **Viet Nam** ont été exclus parce que leur endettement devrait être ramené à un niveau tolérable après utilisation de ces mêmes mécanismes.
- Comme précédemment, le **Libéria**, la **Somalie**, et le **Soudan** n'ont pas été inclus parce qu'on ne dispose pas de données suffisantes et/ou qu'il faudrait trop de temps pour régler leurs problèmes d'arriérés¹.

Sources des données

- Les documents relatifs au point de décision au titre de l'Initiative renforcée ont été présentés aux Conseils de la Banque et du Fonds pour les 23 pays suivants : **Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Tanzanie, Tchad et Zambie.**
- Des documents préliminaires ont été présentés aux Conseils pour l'**Éthiopie**, le **Ghana** et la **Sierra Leone**. Une analyse du degré d'endettement tolérable plus récente a été utilisée pour établir les coûts estimatifs pour les **Comores**.
- Il n'y a pas eu d'actualisation des données pour les 15 pays suivants : **Angola, Burundi, Côte d'Ivoire, Kenya, Libéria, Myanmar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, RDP lao, Somalie, Soudan, Togo, Viet Nam** et **Yémen**. Les données relatives aux quatre pays suivants laissent particulièrement à désirer ou ne sont pas disponibles : **République démocratique du Congo, Libéria, Myanmar et Somalie.**

Hypothèses

- Les coûts totaux obtenus incluent les coûts encourus au titre du Cadre initial et de l'Initiative renforcée, y compris le coût de l'aide déjà fournie.
- Les pays doivent utiliser pleinement les mécanismes traditionnels d'allègement de la dette (c'est-à-dire, opération de réduction de l'encours de la dette éligible de 67 % en VAN par le Club de Paris, avec application de conditions similaires par les créanciers commerciaux et bilatéraux non membres du Club de Paris) pour pouvoir prétendre à l'aide de l'Initiative PPTE renforcée. Les coûts estimatifs sont calculés sur la base des données obtenues après pleine application de ces mécanismes traditionnels.
- On pose comme hypothèse que tous les pays admissibles demanderont l'assistance prévue au titre de l'Initiative PPTE renforcée.
- Chaque analyse du degré d'endettement tolérable (DSA) d'un pays est basée sur les hypothèses macroéconomiques relatives aux exportations et aux recettes budgétaires publiques élaborées par les services de la Banque et du Fonds en consultation avec les autorités du pays concerné.

1. Les services ont préparé une analyse du degré d'endettement du Soudan, y compris un exemple de scénario possible de renégociation de la dette. Voir EBS/01/15 et IDA/SecM2001-0128, 22 février 2001.

Notes sur l'avancement de l'Initiative PPTE renforcée dans les différents pays

Ces notes fournissent des informations sur l'avancement de l'Initiative PPTE dans les douze pays admis à en bénéficier qui devraient atteindre le point de décision à partir de 2001. Sur les 42 PPTE que l'on dénombre, on ne tient pas compte ici des pays qui ont déjà atteint le point de décision au titre du dispositif renforcé (23); qui sont considérés comme ayant atteint un niveau d'endettement tolérable au titre de l'initiative (4)²²; et pour lesquels on dispose de données insuffisantes et/ou qui ont accumulé des arriérés envers la Banque mondiale et le FMI (3)²³.

Burundi

Un accord de paix intérimaire a été signé en août 2000 à Arusha (Tanzanie), mais les combats ont continué de manière sporadique. En juillet 2001, tous les partis politiques qui ont signé l'accord de paix d'Arusha sont convenus de mettre en place un gouvernement de transition pour une période de trois ans afin d'ouvrir la voie à une démocratisation complète du pays. Le Burundi a entrepris d'élaborer un DSRP en juillet 2000, la dernière série de consultations régionales a été bouclée en juillet 2001, et un DSRP intérimaire devrait être formulé d'ici novembre 2001. La Banque fournit une aide aux autorités burundaises, notamment dans le domaine de la concertation et de l'analyse diagnostique participative. L'IDA soutient actuellement le Burundi au moyen d'un Crédit d'urgence de redressement économique et plusieurs autres projets. En juillet dernier, une délégation burundaise s'est entendue avec les services du Fonds sur un programme suivi par le FMI durant la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2001. La bonne exécution de cette opération ouvrirait la voie à un programme qui pourrait être financé par des ressources du Fonds et qui, au bout du compte, pourrait aider le Burundi à bénéficier d'un allègement PPTE. Il ressort d'une analyse préliminaire que le Burundi est lourdement endetté. Le pays a cependant réussi à rester à jour de ses paiements au titre du service de la dette contractée auprès de la Banque et du Fonds, mais est en situation d'arriéré à l'égard de la BAD. Dans le prolongement de la conférence de Paris, la communauté internationale a engagé un effort concerté pour établir un fonds fiduciaire doté par plusieurs bailleurs de fonds afin d'aider le Burundi à liquider ses arriérés et à rembourser sa dette envers les créanciers multilatéraux durant la période précédant son accession au dispositif renforcé.

République centrafricaine

En janvier 2001, le Conseil d'administration du Fonds a approuvé un deuxième programme annuel au titre de la FRPC, et l'IDA a décaissé la deuxième tranche de son Crédit d'assainissement budgétaire. À la fin mars, date du premier test de performance, il était manifeste que le programme appuyé par la FRPC avait dérapé. La nette diminution des recettes à partir d'avril et la tentative de coup d'état survenue fin mai expliquent en partie que la situation économique et financière ait continué à se dégrader. Des responsables centrafricains en visite à Washington au mois d'août ont confirmé que ces événements ôtaient toute possibilité de remettre sur les rails le programme financé par la FRPC. En outre, la République centrafricaine a accumulé des arriérés envers la Banque,

et ses prêts ont été classés improductifs le 13 août dernier. À la demande des autorités, des discussions sont prévues fin septembre à Paris pour s'entendre sur un cadre macro-économique couvrant une période de quinze mois, assorti de modalités de suivi pour le dernier trimestre de 2001. L'opération pourrait ouvrir la voie à une reprise rapide de l'appui financier du Fonds d'ici le début de 2002 et inciter les bailleurs de fonds à fournir un appui à court et moyen termes. Dans ces conditions, la Banque mondiale a commencé à préparer une opération d'appui budgétaire pour le quatrième trimestre de 2001, dont l'exécution est toutefois subordonnée à des progrès satisfaisants dans les domaines de la réforme du secteur pétrolier et de la liquidation des arriérés à l'égard de la Banque. Compte tenu de la situation, le point de décision au titre de l'Initiative PPTE n'interviendra probablement pas avant le second semestre de 2002. Une analyse du degré d'endettement tolérable est en cours de préparation.

Comores

À l'issue d'une période d'instabilité politique, un accord de réconciliation a été conclu au début de 2001. Cet accord définit un calendrier de transition politique, qui prévoit l'organisation en automne 2001 d'un référendum sur une nouvelle constitution, suivi par des élections générales six mois plus tard. Une stratégie d'appui intérimaire a été approuvée par le Conseil de l'IDA en octobre 2000. Cette stratégie prévoit un Crédit de redressement économique d'urgence, approuvé en août 2001. Les autorités ont adopté récemment un programme économique pour la période allant de juillet 2001 à juin 2002, qui a été examiné avec les services du FMI et qui fera l'objet d'un suivi par les équipes du Fonds. Le bon déroulement de cette opération facilitera le passage à un programme appuyé par la FRPC et permettra, le moment venu, de fournir éventuellement un allègement à ce pays au titre de l'Initiative PPTE. Les Comores ont accumulé un volume considérable d'arriérés envers la BAD et la BADEA, ainsi qu'à l'égard des créanciers bilatéraux.

Congo, République démocratique du

La République démocratique du Congo n'a pas cessé d'être en situation d'arriérés à l'égard du Fonds depuis novembre 1990, et les prêts que lui a consentis la Banque sont classés improductifs depuis novembre 1993. Depuis sa prise de fonctions en janvier 2001, le président Joseph Kabila s'emploie à réactiver l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, à susciter un dialogue au sein du pays, à rétablir des relations avec les institutions de Bretton Woods et à favoriser l'ouverture de l'économie nationale. Un programme suivi par le Fonds pour la période allant de juin 2001 à mars 2002 est en cours d'exécution et a donné de bons résultats jusqu'en juillet. Le 31 juillet dernier, le Conseil de l'IDA a approuvé une stratégie d'appui transitoire à la République démocratique du Congo, ainsi qu'un don au titre de l'aide aux pays sortant d'un conflit. La mise en oeuvre du programme suivi par le Fonds permettra au pays d'établir des antécédents qui pourraient aboutir, une fois les arriérés envers le Fonds et d'autres créanciers multilatéraux clés liquidés, à la mise en place d'un programme formel financé par la FRPC et, ultérieurement, à l'octroi d'un allègement de dette au titre de l'Initiative PPTE.

Congo, République du

La République du Congo a reçu une aide du FMI en novembre 2000 dans le cadre de la politique d'aide d'urgence du Fonds aux pays sortant d'un conflit. La mise en oeuvre de ce programme s'est heurtée à des difficultés, notamment manque à percevoir au titre des recettes pétrolières et dépassements de crédits. Le 31 juillet dernier, le Conseil de l'IDA a approuvé un crédit de redressement économique post-conflit. Le même jour, le Conseil de la Banque a approuvé un crédit de redressement économique post-conflit et un crédit d'urgence à l'appui de la démobilisation, du désarmement et de la réinsertion des anciens combattants. Le Congo a également épongé ses arriérés à l'égard de la Banque le 8 août dernier, ouvrant la voie au décaissement des crédits approuvés et à de futurs prêts de l'IDA. La date d'un accord FRPC éventuel et du point de décision PPTTE dépendra des progrès accomplis d'ici la fin de 2001.

Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire est parvenue au point de décision au titre du dispositif PPTTE initial en mars 1998. Les programmes appuyés par le Fonds et l'IDA ont cependant dérapé au début de 1999 suite à d'importants problèmes de finances publiques et de gouvernance. Les entretiens qui ont eu lieu en 2001 dans le cadre des consultations de l'Article IV ont abouti à un accord sur l'exécution d'un programme suivi par les services du Fonds pour la période allant de juillet à décembre 2001. Si cette opération donne de bons résultats, elle ouvrira la voie à la mise en place d'un programme appuyé par la FRPC, sous réserve que les bailleurs de fonds rétablissent leurs relations financières avec la Côte d'Ivoire et que des assurances de participation financière puissent être obtenues. Les services des deux institutions solliciteront alors l'avis des administrateurs pour déterminer la date du nouveau point de décision au titre du dispositif PPTTE renforcé.

Éthiopie

En mars 2001, les Conseils du Fonds et de l'IDA ont examiné le DSRP intérimaire, l'évaluation conjointe des services des deux institutions et la version mise à jour du document PPTTE préliminaire. Le Conseil du Fonds a également approuvé un programme FRPC sur trois ans, et le premier examen au titre de ce programme a été achevé début août. En mai dernier, le Conseil de la Banque a approuvé un Crédit d'appui au redressement économique à décaissement rapide de 150 millions de dollars. L'Éthiopie a défini un plan d'action en vue de formuler un DSRP complet, qui prévoit un véritable plan de concertation. La version définitive du DSRP devrait être établie d'ici la fin du printemps 2002. Un document de point de décision devrait pouvoir être soumis aux Conseils des deux institutions à l'automne 2001, sous réserve que l'Éthiopie progresse davantage dans certains domaines.

Ghana

Suite à la décision du nouveau gouvernement ghanéen de solliciter un allègement de dette en vertu du dispositif PPTTE renforcé, un document PPTTE préliminaire a été présenté aux Conseils de l'IDA et du Fonds en juin-juillet 2001. Dans le même temps, un examen au

titre du programme FRPC en faveur du Ghana a été achevé, et l'IDA a approuvé en juillet dernier la troisième opération d'appui à la réforme économique, qui a été entièrement décaissée en août. Le Ghana pourrait parvenir au point de décision vers la fin de l'année, sous réserve qu'un DSRP complet soit établi, que le quatrième examen au titre du programme FRPC soit terminé et que le programme financé par l'IDA progresse à un bon rythme.

RDP lao

En avril 2001, le Conseil du Fonds a approuvé un nouveau programme FRPC sur trois ans en faveur de la RDP lao et examiné le DSRP intérimaire et l'évaluation conjointe des deux institutions qui lui ont été soumis parallèlement. Le Conseil de l'IDA a également approuvé le DSRP intérimaire et l'analyse conjointe, et un crédit d'ajustement du secteur financier est en cours de préparation. Les autorités sont toujours en train de peser les avantages et les inconvénients d'une demande d'allègement au titre de l'Initiative PPTE et des travaux sont en cours en vue de préparer une analyse du degré d'endettement tolérable.

Nyanmar

Le Fonds n'appuie aucun programme dans ce pays depuis 1981-82. La Banque mondiale n'a approuvé aucun nouveau prêt à Myanmar depuis 1987 et n'a pas d'opération en cours dans ce pays. La qualité médiocre des statistiques relatives à la dette rend l'analyse du degré d'endettement supportable difficile. Selon des estimations très approximatives, les ratios d'endettement du Myanmar dépassent les seuils requis pour que ce pays puisse se prévaloir de l'Initiative PPTE. .

Sierra Leone

La mise en oeuvre du programme 2000 actuellement appuyé par le Fonds, dans le cadre de sa politique d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, et par l'IDA, au titre du Crédit de reconstruction et de redressement économique, a été satisfaisante. La demande d'aide sur trois ans au titre de la FRPC faite par la Sierra Leone pour financer un programme à moyen terme (2001-04) doit être examinée par le Conseil du Fonds en septembre 2001. Les Conseils examineront également à ce moment-là le document PPTE préliminaire de ce pays, ainsi que son DSRP intérimaire et l'analyse conjointe connexe. La Banque a entrepris de formuler une deuxième opération de reconstruction et de redressement économiques qui devrait être approuvée avant la fin de 2001.

Togo

L'IDA a décaissé la dernière tranche de son dernier crédit d'ajustement au Togo en mai 1998. Les réformes structurelles et le programme appuyé par le Fonds n'ayant pas progressé depuis, aucun nouveau prêt d'ajustement n'a été accordé. L'accumulation des arriérés envers l'IDA a abouti à la suspension des décaissements liés aux opérations d'investissement de l'Association entre novembre 2000 et la mi-août 2001. Il n'y a pas eu

de programme appuyé par le Fonds depuis le milieu de 1998. Le Conseil d'administration du FMI a achevé les consultations de l'Article IV avec le Togo en avril 2001, et un programme suivi par les services du Fonds pour la période d'avril à septembre 2001 a été mis en place. L'UE (principal bailleur de fonds du Togo) a posé comme condition de la reprise de l'aide financière que les élections législatives prévues pour octobre 2001 soient tenues et se déroulent de manière satisfaisante. Les autorités envisagent de formuler un DSRP intérimaire d'ici la fin de l'année. La bonne exécution du programme suivi par les services du Fonds ouvrirait la voie à l'examen par le Conseil d'administration du FMI d'un programme appuyé par la FRPC durant le premier trimestre 2002, sous réserve que des assurances de participation financière puissent être obtenues. L'approbation d'un programme FRPC rendrait ainsi une opération d'ajustement de l'IDA possible, sous réserve que certaines mesures soient prises au préalable s'agissant de certains aspects clés de la réforme structurelle (notamment privatisation de la société parapublique d'exploitation des phosphates et de plusieurs banques).

Tableau 1 : Initiative PPTE renforcée : Engagements d'allégement de la dette et perspectives
Situation à fin juillet 2001

(en millions de dollars)

	Réduction en VAN			Allégement nominal du service de la dette			Date d'approbation
	Cadre PPTE initial	Initiative PPTE renforcée	Total	Cadre PPTE initial	Initiative PPTE renforcée	Total	
PAYS AYANT ACCÉDÉ AU POINT D'ACHÈVEMENT (2)							
TOTAL	795	1,510	2,305	1,410	2,600	4,010	
Bolivie	448	854	1,302	760	1,300	2,060	Jun-01
Ouganda	347	656	1,003	650	1,300	1,950	May-00
PAYS PARVENUS AU POINT DE DÉCISION (21)							
TOTAL	2,322	15,861	18,183	4,760	25,110	29,870	
Bénin	...	265	265	-	460	460	Jul-00
Burkina Faso	229	169	398	400	300	700	Jul-00
Cameroun	...	1,260	1,260	...	2,000	2,000	Oct-00
Gambie	...	67	67	...	90	90	Dec-00
Guinée	...	545	545	...	800	800	Dec-00
Guinée-Bissau	...	416	416	...	790	790	Dec-00
Guyana	256	329	585	440	590	1,030	Nov-00
Honduras	...	556	556	-	900	900	Jul-00
Madagascar	...	814	814	...	1,500	1,500	Dec-00
Malawi	...	643	643	-	1,000	1,000	Dec-00
Mali	121	401	522	220	650	870	Sep-00
Mauritanie	...	622	622	-	1,100	1,100	Feb-00
Mozambique	1,716	254	1,970	3,700	600	4,300	Apr-00
Nicaragua	...	3,267	3,267	-	4,500	4,500	Dec-00
Niger	...	521	521	...	900	900	Dec-00
Rwanda	...	452	452	-	800	800	Dec-00
São Tomé-et-Principe	...	97	97	...	200	200	Dec-00
Sénégal	...	488	488	-	850	850	Jun-00
Tanzanie	...	2,026	2,026	-	3,000	3,000	Apr-00
Tchad	...	170	170	...	260	260	May-01
Zambie	...	2,499	2,499	-	3,820	3,820	Dec-00
PAYS DONT LE CAS RESTE À EXAMINER (15)							
Côte d'Ivoire	345	...	345	800	...	800	Mar-98 2/
Burundi	
Rép. Centrafricaine	
Comores	
Congo, Rép. dém. du	
Congo, Rép. du	
Éthiopie	...	1,028	1,028	...	1,650	1,650	Mar-01 3/
Ghana	...	2,096	2,096	...	3,200	3,200	Jun-01 4/
RDP lao	
Liberia	
Myanmar	
Sierra Leone	...	551	551	...	867	867	Jul-01 5/
Somalie	
Soudan	
Togo	
Pour mémoire :							
Engagements pris au titre des dispositifs initial et renforcé 6/	3,462	17,371	20,833	6,970	27,710	34,680	

Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

- 1/ En valeur actuelle nette (VAN) de l'année du point de décision.
- 2/ Allégement approuvé au titre du dispositif initial.
- 3/ Document préliminaire examiné en novembre 1998 et mis à jour en mars 2001.
- 4/ Document préliminaire examiné par les Conseils en juin/juillet 2001.
- 5/ Document préliminaire publié.
- 6/ Pays parvenus au point de décision au titre du dispositif PPTE renforcé jusqu'en juin 2001, et la Côte d'Ivoire, qui avait déjà atteint le point de décision dans le cadre du dispositif initial.

Tableau 2. Points d'achèvement flottants au titre de l'Initiative PPTE renforcée

Pays	Date PD	Date PA prévue 1/	Date PA effective	État de réalisation des conditions d'accèsion au point d'achèvement flottant 2/
Point d'achèvement au titre du dispositif renforcé				
Ouganda	Feb-00	Apr-00	May-00	PA atteint en mai 2000.
Bolivie	Feb-00	Mar-01	Jun-01	PA atteint en juin 2001.
Point de décision au titre du dispositif renforcé				
Mozambique	Apr-00	Apr-01		Retards dans la réforme du secteur bancaire (Bank Austral) et du système judiciaire.
Burkina Faso	Jul-00	Printemps 2001		Mise en oeuvre du DSRP plus lente que prévue.
Bénin	Jul-00	mi-2001		Retards dans la préparation d'un DSRP complet.
Mali	Sep-00	mi-2001		Retards dans la préparation d'un DSRP complet.
Tanzanie	Apr-00	mi-2001		Certains retards dans la mise en oeuvre du DSRP.
Guyana	Nov-00	fin 2001		Retards dus au report de la discussion du projet de loi sur la passation des marchés. Le DSRP pourrait être achevé en octobre 2001.
Sénégal	Jun-00	fin 2001		En bonne voie. Formulation du DSRP complet prévue d'ici la fin 2001.
Honduras	Jul-00	mi-2002		Retards dans le processus de privatisation et la réforme du secteur bancaire et de l'administration publique.
Mauritanie	Feb-00	mi-2002		En bonne voie.
Tchad	May-01	Dec-02		Une mission d'évaluation à la mi-août recueillera des informations sur la date du point d'achèvement. Préparation du DSRP en cours.
Gambie	Dec-00	Dec-02		En bonne voie. DSRP en cours de préparation.
Guinée	Dec-00	Dec-02		Préparation du DSRP en bonne voie.
Madagascar	Dec-00	Dec-02		En bonne voie. DSRP attendu d'ici fin 2001.
Malawi	Dec-00	Dec-02		Achèvement de l'examen des programmes retardé ; achèvement du DSRP pourrait être retardé.
Nicaragua	Dec-00	Dec-02		Achèvement des négociations sur la FRPC retardé.
Niger	Dec-00	Dec-02		Achèvement de l'examen du programme retardé. DSRP en cours de préparation.
Rwanda	Dec-00	Dec-02		Achèvement de l'examen FRPC retardé.
Cameroun	Oct-00	T1 2003		En bonne voie. DSRP devrait être achevé en janvier 2002.
Guinée-Bissau	Dec-00	Oct-03		Achèvement de l'examen FRPC retardé.
São Tomé-et-Principe	Dec-00	Dec-03		Achèvement de l'examen FRPC retardé.
Zambie	Dec-00	Dec-03		En bonne voie.

Source : Estimations du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Sur la base des données tirées des documents PPTE relatifs au point de décision.

2/ Sur la base du jugement porté par les services de la Banque et du Fonds sur l'avancement de la réalisation des conditions d'accèsion au point d'achèvement.

Tableau 3. Impact de l'allégement de la dette sur les 23 pays parvenus au point de décision en vertu du dispositif renforcé 1/

	Après allégement traditionnel (1)	Après aide PPTE (2)	Après remise de dette bilatérale supplémentaire (3)	Réduction en % (4) = (2/1)
Encours de la dette 2/				
VAN dette (en milliards de dollars)	45	25	21	-44
VAN dette/exportations (en %) (19 pays) 3/	290	150	126	-48
VAN dette/recettes budgétaires (en %) (4 pays) 4/	278	250	164	-10
VAN dette/PIB (en %)	60	33	27	-44
Service de la dette (en milliards de dollars)				
Réglé en moyenne, 1998-99	2.8
Dû en moyenne, 2001-05 5/	3.6	2.0	...	-43
Ratios du service de la dette (en %)				
Ratio service de la dette/exportations				
Réglé en moyenne, 1998-99	15.8
Dû en moyenne, 2001-05 5/	14.1	8.0	...	-43
Ratio service de la dette/recettes budgétaires				
Réglé en moyenne, 1998-99	23.3
Dû en moyenne, 2001-05 5/	20.3	11.5	...	-43
Ratio service de la dette/PIB				
Réglé en moyenne, 1998-99	3.7
Dû en moyenne, 2001-05 5/	3.7	2.1	...	-43

Sources : Documents PPTE relatifs au point de décision et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Impact sur les 23 pays parvenus au point de décision en vertu du dispositif renforcé en juillet 2001. Tous les ratios sont des moyennes pondérées.

2/ En 1999, dans l'hypothèse d'une fourniture sans condition de l'allégement au point de décision.

3/ Aide accordée en fonction du ratio VAN dette/exportations visé : Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Nicaragua, Niger, Rwanda, São Tomé-et-Principe, Tanzanie, Ouganda et Zambie.

4/ Pays admis en application des critères relatifs aux finances publiques : Guyana, Honduras, Mauritanie et Sénégal.

5/ Le service de la dette pour 2000 n'est pas pris en compte parce que beaucoup de pays n'ont atteint le point de décision au titre de l'Initiative renforcée qu'à compter de décembre 2000. Pour la Bolivie et l'Ouganda, les chiffres « après aide PPTE » prennent en compte l'assistance déjà fournie au titre du Cadre initial.

Tableau 4 : Service de la dette des 23 PPTE parvenus au point de décision en vertu du cadre renforcé -- Récapitulatif
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Pays d'Afrique								
Service de la dette réglé 1/	1,998	1,849	967	1,315	1,298	1,334	1,555	1,501
Service total de la dette dû après allègement PPTE renforcé 2/			697	9,0	7,9	7,5	8,1	7,0
Service de la dette en pourcentage des exportations 3/	16,3	14,9	12,6	12,8	11,3	10,5	11,0	9,7
Service de la dette en pourcentage des recettes budgétaires 3/	25,1	22,0	18,3	2,0	1,8	1,7	1,9	1,6
Service de la dette en pourcentage du PIB 3/	3,4	3,2	2,8					
Pays d'Amérique latine								
Service de la dette réglé 1/	1,030	670	126	523	670	701	646	693
Service total de la dette dû après allègement PPTE renforcé 2/			501	8,2	9,4	8,8	7,4	7,2
Service de la dette en pourcentage des exportations 3/	19,2	13,2	10,9	12,2	14,4	13,7	11,6	11,3
Service de la dette en pourcentage des recettes budgétaires 3/	27,8	17,8	16,0	2,9	3,5	3,4	3,0	3,0
Service de la dette en pourcentage du PIB 3/	6,2	4,0	3,7					
Total (23 pays)								
Service de la dette réglé 1/	3,027	2,518	1,093	1,838	1,968	2,035	2,201	2,194
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 2/			1,197					
Moyenne pondérée (23 pays)								
Service de la dette en pourcentage des exportations	17,2	14,4	12,1	8,7	8,4	7,9	7,9	7,1
Service de la dette en pourcentage des recettes budgétaires 3/	25,9	20,7	17,6	12,6	12,2	11,4	11,2	10,1
Service de la dette en pourcentage du PIB	4,0	3,3	3,0	2,2	2,2	2,1	2,1	1,9

Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Les chiffres relatifs au service de la dette pour 2000 tiennent seulement compte des pays parvenus au point de décision à compter de la fin 2000.

Ils correspondent pour l'essentiel au montant de ce service avant l'allègement PPTE, ces pays ayant bénéficié d'une aide limitée, voire nulle, au titre de l'initiative pendant cette année. Ces pays ne ressentiront donc pleinement l'impact de l'allègement qu'à compter de 2001. Voir Tableau 5 pour une ventilation détaillée.

2/ Les chiffres relatifs au service de la dette pour 2000 tiennent seulement compte des pays parvenus au point de décision en début d'année. Voir Tableau 5 pour une ventilation détaillée.

3/ Moyennes pondérées.

Note : Les chiffres du service de la dette pour 1998 et 1999 tiennent compte de l'allègement déjà fourni à la Bolivie, au Guyana, au Mozambique et à l'Ouganda. au titre du cadre initial.

Tableau 5 : Service de la dette des PPTE parvenus au point de décision, par pays, 1998-2005

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Bénin								
Service de la dette réglé	64	66						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			63	46	43	39	39	37
Service de la dette/exportations (%)	16	17	17	11	9	8	7	6
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	17	18	12	10	8	7	6	5
Service de la dette/PIB (%)	3	3	3	2	1	1	1	1
Bolivie								
Service de la dette réglé	390	250						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			260	225	238	234	235	266
Service de la dette/exportations (%)	29	20	18	14	14	12	11	12
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	19	13	14	11	12	11	10	10
Service de la dette/PIB (%)	5	3	3	3	3	2	2	2
Burkina Faso								
Service de la dette réglé	60	53						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			34	30	35	38	40	41
Service de la dette/exportations (%)	16	18	12	9	10	9	9	8
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	18	14	9	7	7	7	7	6
Service de la dette/PIB (%)	2	2	1	1	1	1	1	1
Cameroun 2/								
Service de la dette réglé 3/	401	401	312					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				226	242	291	328	347
Service de la dette/exportations (%)	18	15	11	8	8	9	9	9
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	28	24	18	12	12	13	13	12
Service de la dette/PIB (%)	4	4	3	2	2	3	3	3
Tchad								
Service de la dette réglé 4/	38	39	33					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				22	25	25	32	36
Service de la dette/exportations (%)	12	16	14	9	9	9	8	2
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	29	31	29	16	16	14	15	11
Service de la dette/PIB (%)	2	3	2	1	1	1	2	1
Gambie								
Service de la dette réglé 3/	26	16	20					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				16	15	8	9	10
Service de la dette/exportations (%)	12	13	16	11	10	5	5	5
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	12	20	23	17	15	8	8	9
Service de la dette/PIB (%)	6	4	5	4	3	2	2	2
Guinée								
Service de la dette réglé 3/	128	108	140					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				78	90	99	92	88
Service de la dette/exportations (%)	15	14	16	8	9	9	8	7
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	34	28	39	18	18	18	15	12
Service de la dette/PIB (%)	4	4	5	3	3	3	3	2
Guinée-Bissau								
Service de la dette réglé 3/	7	6	13					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				5	6	8	5	4
Service de la dette/exportations (%)	23	11	18	6	7	8	4	3
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	63	15	32	11	12	13	7	5
Service de la dette/PIB (%)	3	3	6	2	2	2	2	1
Guyana								
Service de la dette réglé 3/	131	70						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			74	48	34	39	42	43
Service de la dette/exportations (%)	19	10	10	6	4	5	5	5
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	65	32	31	19	13	13	14	13
Service de la dette/PIB (%)	18	10	10	6	5	5	5	5
Honduras								
Service de la dette réglé	311	241						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			167	134	210	276	247	258
Service de la dette/exportations (%)	13	10	6	4	6	7	6	5
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	32	23	15	10	14	16	13	12
Service de la dette/PIB (%)	6	4	3	2	3	4	3	3
Madagascar 5/								
Service de la dette réglé 3/	166	106	105					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				64	56	68	79	82
Service de la dette/exportations (%)	21	12	11	6	5	5	6	5
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	42	25	21	12	9	10	10	9
Service de la dette/PIB (%)	4	3	3	2	1	1	1	1
Malawi								
Service de la dette réglé 3/	90	87	110					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				59	57	45	45	47
Service de la dette/exportations (%)	16	18	23	12	11	8	8	8
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	22	30	31	13	11	8	7	6
Service de la dette/PIB (%)	5	5	6	4	3	2	2	2
Mali								
Service de la dette réglé	74	84						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			88	64	64	66	67	66
Service de la dette/exportations (%)	11	13	14	9	8	8	7	7
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	17	18	20	13	12	11	10	9
Service de la dette/PIB (%)	3	3	3	2	2	2	2	2

Tableau 5 (fin) : Service de la dette des PPTE parvenus au point de décision, par pays, 1998-2005

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Mauritanie								
Service de la dette réglé	88	98						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			87	80	58	49	43	43
Service de la dette/exportations (%)	22	24	20	18	13	10	8	8
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	35	35	22	20	14	10	8	8
Service de la dette/PIB (%)	10	10	9	9	6	4	3	3
Mozambique								
Service de la dette réglé	104	81						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			50	48	51	54	55	60
Service de la dette/exportations (%)	19	14	9	6	4	4	4	4
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	23	17	9	8	7	7	6	6
Service de la dette/PIB (%)	3	2	1	1	1	1	1	1
Nicaragua								
Service de la dette réglé 3/	198	108	126					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				117	188	153	123	127
Service de la dette/exportations (%)	24	13	13	11	17	12	9	9
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	37	19	20	16	26	21	13	12
Service de la dette/PIB (%)	9	5	6	5	7	5	4	4
Niger								
Service de la dette réglé 3/	27	28	20					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				49	49	26	29	29
Service de la dette/exportations (%)	7	9	8	18	17	8	9	8
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	15	16	13	27	24	11	11	10
Service de la dette/PIB (%)	1	1	1	2	2	1	1	1
Rwanda								
Service de la dette réglé 3/	14	21	40					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				16	13	8	11	11
Service de la dette/exportations (%)	13	19	31	11	8	4	5	4
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	7	11	21	8	6	3	4	3
Service de la dette/PIB (%)	1	1	2	1	1	0	0	0
São Tomé-et-Principe								
Service de la dette réglé 3/	7	8	6					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				2	1	1	1	1
Service de la dette/exportations (%)	55	24	24	10	6	6	4	3
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	84	44	41	17	10	10	6	6
Service de la dette/PIB (%)	16	17	13	4	3	2	2	2
Sénégal								
Service de la dette réglé	222	219						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			173	159	145	143	225	134
Service de la dette/exportations (%)	14	15	10	8	7	7	10	5
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	27	28	19	16	14	12	18	10
Service de la dette/PIB (%)	5	5	3	3	2	2	3	2
Tanzanie 2/								
Service de la dette réglé	224	193						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			154	142	144	148	152	158
Service de la dette/exportations (%)	21	16	12	10	8	8	7	7
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	29	20	15	12	11	11	10	9
Service de la dette/PIB (%)	3	2	2	1	1	1	1	1
Ouganda 2/								
Service de la dette réglé	110	98						
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/			48	51	56	68	94	103
Service de la dette/exportations (%)	15	12	11	6	6	6	6	8
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	16	13	11	6	5	5	5	6
Service de la dette/PIB (%)	2	2	1	1	1	1	1	1
Zambie								
Service de la dette réglé 3/	147	136	169					
Service de la dette dû après allègement PPTE renforcé 1/				158	148	151	211	202
Service de la dette/exportations (%)	16	16	16	13	10	10	13	12
Service de la dette/recettes budgétaires (%)	24	25	26	25	21	20	27	24
Service de la dette/PIB (%)	5	4	5	5	4	4	5	4
Service total de la dette réglé 7/	3,027	2,518	1,093					
Service total de la dette dû 1/			1,197	1,838	1,968	2,035	2,201	2,194
Service de la dette en pourcentage des exportations								
Moyenne simple	19	15	14	10	9	8	7	7
Moyenne pondérée	17	14	12	9	8	8	8	7
Service de la dette en pourcentage des recettes budgétaires								
Moyenne simple	30	23	21	14	13	11	10	9
Moyenne pondérée	26	21	18	13	12	11	11	10
Service de la dette en pourcentage du PIB								
Moyenne simple	5	4	4	3	3	2	2	2
Moyenne pondérée	4	3	3	2	2	2	2	2

Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

1/ Service de la dette dû après plein effet des mécanismes traditionnels d'allègement et de l'aide au titre de l'initiative PPTE renforcée.

2/ Sur la base de l'exercice budgétaire. Ainsi, la colonne 2000 porte sur l'exercice 2000/2001.

3/ Les chiffres relatifs au service de la dette pour 2000 correspondent pour l'essentiel au montant de ce service avant l'allègement PPTE, ces pays n'étant parvenus au point de décision que vers la fin 2000. Ces pays ne ressentiront donc pleinement l'impact de l'allègement qu'à compter de 2001.

4/ Le service de la dette pour 2000 correspond pour l'essentiel au montant de ce service avant l'allègement PPTE, le Tchad n'ayant accédé au point de décision qu'en mai 2001.

5/ Le montant de l'assistance à Madagascar est un chiffre indicatif susceptible d'être modifié. Après la réunion du Conseil de la Banque, les services ont été informés que les autorités malgaches et les créanciers du Club de Paris devraient revoir les montants dus au titre de l'aide bilatérale. De plus des corrections mineures devront être apportées pour trois créanciers multilatéraux. En conséquence, le Conseil du FMI a approuvé une aide PPTE de 790 millions de dollars, étant entendu que le total de l'aide PPTE sera fixé compte tenu des corrections susmentionnées.

6/ Le montant du service de la dette dû en 2002/03 est fondé sur l'hypothèse que les arriérés envers les créanciers non membres du Club de Paris (environ USD 2 milliards) seront régularisés et que leur service sera assuré. Il tient également compte de la reprise des paiements aux créanciers du Club de Paris qui avaient accordé un report de la totalité du service de la dette à la suite de l'ouragan Mitch en 1998.

7/ Le service de la dette pour 2000 correspond pour l'essentiel au montant de ce service avant l'allègement PPTE, 12 des 23 pays n'ayant accédé au point de décision qu'à compter de décembre 2000. Voir notes 3 et 4.

Note : Les montants du service de la dette pour 1998 et 1999 prennent en compte l'allègement déjà assuré à la Bolivie, au Guyana, au Mozambique et à l'Ouganda au titre du cadre initial.

Tableau 6. Dépenses sociales des 23 pays parvenus au point de décision 1/

	1999	2000	2001	2002
	<i>(en milliards de dollars)</i>			
Dépenses sociales				
Pays d'Afrique	2.5	2.7	3.3	3.7
Pays d'Amérique latine	1.6	2.0	2.3	2.6
Total	4.1	4.8	5.5	6.3
	<i>(En pourcentage)</i>			
Dépenses sociales/recettes budgétaires 2/				
Pays d'Afrique	29.9	30.2	31.7	31.9
Pays d'Amérique latine	43.2	51.7	53.0	56.6
Total	34.0	36.7	38.0	39.0
Dépenses sociales/PIB 2/				
Pays d'Afrique	4.3	4.6	5.1	5.2
Pays d'Amérique latine	9.6	11.8	12.6	13.8
Total	5.5	6.2	6.7	7.1

Sources : Documents PPTE nationaux et estimations des services de la Banque mondiale et du FMI.

Note : Les dépenses sociales couvrent différents secteurs selon les pays mais incluent toujours les dépenses en matière de santé et d'éducation. Dans le cas de 11 pays, il s'agit exclusivement de dépenses dans les secteurs santé et éducation. De plus, les dépenses sociales comprennent : de nouveaux programmes qui seront financés en partie par l'aide PPTE au Bénin ; les infrastructures d'assainissement essentielles en Bolivie ; le développement rural et l'approvisionnement en eau au Burkina Faso ; des activités liées à la réduction de la pauvreté, telles que le déminage et le développement rural en Guinée-Bissau ; le financement du Programme d'amélioration de l'impact social et du Fonds fiduciaire pour les besoins vitaux au Guyana ; le système de protection sociale et les programmes de développement rural au Honduras ; les programmes de lutte contre la pauvreté en Mauritanie ; la promotion des femmes au Sénégal ; l'approvisionnement en eau en Ouganda et en Tanzanie ; et le développement des systèmes de protection sociale, l'approvisionnement en eau et l'assainissement, et les secours en cas de catastrophe en Zambie.

1/ Dans les six pays pour lesquels il n'existe pas de données pour 2002 (Bénin, Bolivie, Guinée, Ouganda, Sénégal et Zambie), nous avons supposé que les dépenses sociales, en pourcentage du PIB, restent inchangées par rapport à l'année précédente.

2/ Moyennes pondérées.

Tableau 7. Dépenses sociales des 23 PPTE parvenus au point de décision, par pays 1/

(En millions de dollars)

	1999	2000	2001	2002
Bénin				
Dépenses sociales	115	148	195	214 2/
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	31	36	39	39
Dépenses sociales/PIB (%)	5	6	7	7
Burkina Faso				
Dépenses sociales	141	142	165	192
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	36	37	39	40
Dépenses sociales/PIB (%)	5	5	6	6
Bolivie				
Dépenses sociales	839	872	941	1,086 2/
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	43	46	47	52
Dépenses sociales/PIB (%)	10	10	11	12
Cameroun				
Dépenses sociales	264	316	389	451
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	16	18	21	22
Dépenses sociales/PIB (%)	3	3	4	4
Tchad				
Dépenses sociales	63	65	75	87
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	50	58	54	56
Dépenses sociales/PIB (%)	5	5	5	5
Gambie				
Dépenses sociales	23	26	30	34
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	29	30	33	35
Dépenses sociales/PIB (%)	5	6	7	7
Guinée				
Dépenses sociales	101	105	109	120 2/
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	26	30	29	29
Dépenses sociales/PIB (%)	4	3	3	3
Guinée-Bissau				
Dépenses sociales	26	30	42	47
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	66	74	89	87
Dépenses sociales/PIB (%)	12	13	17	16
Guyana				
Dépenses sociales	77	101	106	114
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	35	42	42	42
Dépenses sociales/PIB (%)	11	14	14	15
Honduras				
Dépenses sociales	442	685	721	844
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	42	60	54	55
Dépenses sociales/PIB (%)	8	12	12	13
Madagascar				
Dépenses sociales	156	188	223	277
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	37	38	41	45
Dépenses sociales/PIB (%)	4	5	5	6
Malawi				
Dépenses sociales	99	118	143	161
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	34	33	32	32
Dépenses sociales/PIB (%)	5	7	9	10
Mali				
Dépenses sociales	83	98	115	126
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	18	22	24	23
Dépenses sociales/PIB (%)	3	4	4	4

Tableau 7 (fin). Dépenses sociales des 23 PPTE parvenus au point de décision, par pays 1/

(En millions de dollars)

	1999	2000	2001	2002
Mauritanie				
Dépenses sociales	85	97	111	121
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	30	34	37	38
Dépenses sociales/PIB (%)	8	8	9	9
Mozambique				
Dépenses sociales	158	161	173	203
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	32	30	29	30
Dépenses sociales/PIB (%)	4	4	4	4
Nicaragua				
Dépenses sociales	267	374	506	594
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	47	59	71	83
Dépenses sociales/PIB (%)	12	15	19	20
Niger				
Dépenses sociales	99	85	112	132
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	58	55	62	64
Dépenses sociales/PIB (%)	5	4	6	6
Rwanda				
Dépenses sociales	75	73	89	108
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	40	39	45	47
Dépenses sociales/PIB (%)	4	4	5	6
São Tomé-et-Príncipe				
Dépenses sociales	8	8	9	12
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	93	77	76	86
Dépenses sociales/PIB (%)	17	17	20	22
Sénégal				
Dépenses sociales	257	258	277	301 2/
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	33	29	29	28
Dépenses sociales/PIB (%)	6	5	5	5
Tanzanie				
Dépenses sociales	289	327	361	379
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	30	31	30	30
Dépenses sociales/PIB (%)	3	4	4	4
Ouganda				
Dépenses sociales	306	349	400	436 2/
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	40	39	39	36
Dépenses sociales/PIB (%)	5	6	6	6
Zambie				
Dépenses sociales	167	152	248	263 2/
Dépenses sociales/recettes budgétaires (%)	30	24	39	38
Dépenses sociales/PIB (%)	5	5	7	7
Total dépenses sociales	4,140	4,778	5,540	6,302
Dépenses sociales/recettes budgétaires				
Moyenne simple	39	41	44	45
Moyenne pondérée	34	37	38	39
Dépenses sociales/PIB				
Moyenne simple	7	7	8	9
Moyenne pondérée	5	6	7	7

Sources : Documents PPTE nationaux et estimations du personnel.

1/ Les montants indiqués pour 2000 pour le Cameroun, la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Guyana, Madagascar, le Malawi, la Mauritanie, le Nicaragua, le Niger, le Rwanda, São Tomé-et-Príncipe et la Zambie indiquent pour l'essentiel le montant des dépenses sociales avant l'allègement PPTE puisque ces pays n'ont atteint le point de décision qu'à compter de la fin 2000 (Tchad). Ils ne ressentiront donc le plein impact de l'allègement qu'en 2001 (2002, pour le Tchad).

2/ Dans le cas des six pays pour lesquels on ne dispose d'aucune donnée pour 2002 (Bénin, Bolivie, Guinée, Sénégal, Ouganda et Zambie), on pose comme hypothèse que la part des dépenses sociales en pourcentage du PIB reste inchangée.

Tableau 8. Apports de financements publics extérieurs aux 23 PTE parvenus au point de décision

(En millions de dollars)

	Nouveaux emprunts 1/		Dons 1/ 2/		Service de la dette réglé/dû 1/		Apports nets 1/ 3/	
	1990-99	2000-10	1990-99	2000-10	1990-99	2000-10	1990-99	2000-10
Bénin	60.5	70.7	81.0	144.9	49.5	36.6	92.0	179.0
Bolivie	375.9	352.8	208.3	125.9	127.6	295.9	456.6	182.8
Burkina Faso	109.9	133.5	120.5	64.5	151.5	33.8	78.9	164.2
Cameroun	174.3	410.3	57.7	43.1	409.5	344.0	-177.5	109.3
Tchad	72.3	131.2	122.0	101.8	24.6	33.6	169.8	199.4
Gambie	27.1	23.5	36.0	28.4	27.2	13.9	35.8	37.9
Guinée	169.7	197.7	130.9	111.6	176.2	99.4	124.4	210.0
Guinée-Bissau	52.5	11.3	26.9	40.9	7.6	7.1	71.8	45.0
Guyana	91.4	71.1	11.5	18.3	99.5	48.9	3.3	40.6
Honduras	306.3	442.7	183.9	173.7	394.2	239.6	95.9	376.9
Madagascar	98.3	175.6	98.8	228.7	108.2	91.9	88.9	312.4
Malawi	175.8 4/	100.9	119.0	116.8	88.9	57.4	205.8	160.3
Mali	188.1	158.7	188.1	161.6	129.7	71.4	246.5	248.9
Mauritanie	123.7	58.1	102.8	111.6	102.1 6/	55.5	124.5	114.3
Mozambique	231.1	251.5	415.1	353.4	48.2	65.9	598.0	539.0
Nicaragua	251.5	262.7	273.9	234.9	190.7	60.5	334.6	437.0
Niger	29.5	175.2	133.5	112.4	39.1	37.9	123.9	249.7
Rwanda	68.5 4/	437.5	252.8 1/	111.0 5/	22.2 6/	15.1	299.0	533.4
São Tomé-et-Principe	19.9	10.3	17.7	16.5	1.3	2.4	36.3	24.4
Sénégal	263.0	158.5	288.5	122.9	230.5	148.5	321.0	132.9
Tanzanie	59.0	644.9	376.3	1016.9	135.3 7/	170.4	299.9	1491.4
Ouganda	455.1	309.5	103.8	394.2	212.0	83.3	346.9	620.3
Zambie	428.9 8/	263.0	359.5 9/	220.3	443.7 8/	150.7	344.7	332.6
Total	3,832.0	4,851.2	3,708.4	4,054.1	3,219.4	2,163.9	4,321.1	6,741.5
(En pourcentage du PIB)								
Bénin	3.1	2.0	4.0	4.0	2.4	1.1	4.7	4.8
Bolivie	5.9	3.0	3.2	1.1	1.9	2.4	7.2	1.7
Burkina Faso	4.3	3.3	4.7	1.6	6.1	0.8	2.9	4.1
Cameroun	1.9	2.8	0.6	0.3	4.5	2.7	-2.1	0.5
Tchad	4.8	5.3	8.1	4.1	1.7	1.3	11.2	8.2
Gambie	7.5	5.5	10.1	5.1	7.7	2.5	10.0	8.1
Guinée	4.9	4.7	4.0	2.8	5.3	2.6	3.6	4.9
Guinée-Bissau	21.6	3.5	10.8	10.3	3.1	1.9	29.4	11.9
Guyana	19.3	8.4	2.0	2.1	19.1	5.4	2.2	5.0
Honduras	8.3	4.3	4.7	2.2	10.2	2.8	2.9	3.7
Madagascar	3.0	3.0	3.0	3.5	3.3	1.5	2.7	5.0
Malawi	10.2 4/	5.2	6.8	5.6	5.0	2.8	12.0	7.9
Mali	7.5	4.1	7.5	4.1	5.1	1.8	10.0	6.4
Mauritanie	12.0	5.5	10.2	8.8	10.4 6/	4.6	11.7	9.7
Mozambique	8.6	4.5	15.8	5.5	2.0	1.0	22.4	9.0
Nicaragua	13.4	8.6	14.8	7.7	10.2	2.0	18.0	14.3
Niger	1.5	7.2	6.5	4.0	2.0	1.5	6.0	9.7
Rwanda	3.9 4/	15.6	18.2 1/	5.2 5/	1.4 6/	0.6	20.8	20.2
São Tomé-et-Principe	40.8	12.8	38.9	26.9	2.8	4.0	76.9	35.7
Senegal	5.4	2.3	6.0	1.7	4.8	2.1	6.6	1.9
Tanzanie	0.9	4.7	7.1	7.7	2.2 7/	1.3	5.8	11.1
Ouganda	12.1	3.1	2.6	4.0	5.6	0.8	9.1	6.3
Zambie	12.7 8/	6.5	10.6 9/	5.0	13.0 8/	3.5	10.3	8.0
Moyenne simple	9.3	5.5	8.7	5.4	5.6	2.2	12.4	8.6
Moyenne pondérée	6.0	4.3	5.7	3.6	5.0	1.9	6.7	6.0

Sources : Calculs fondés sur les documents de point de décision, la base de données des Perspectives de l'économie mondiale du FMI et les estimations du personnel.

Note : Ces chiffres sont fondés sur les statistiques de la balance des paiements déclarées par les pays débiteurs.

1/ Moyennes annuelles.

2/ Transferts publics.

3/ Définis comme la somme des nouveaux prêts et des dons, minorée du service de la dette réglé.

4/ 1992-99.

5/ 2000-06.

6/ 1994-99.

7/ 1993-98.

8/ Compte tenu du règlement des arriérés envers le FMI en 1995. Si l'on ne tient pas compte de cette opération, la proportion des emprunts et du service de la dette réglé serait respectivement de 8,2 et 8,4 %.

9/ 1990-98.

Tableau 9. Coût estimatif de l'allégement PPTE pour chaque PPTE, par groupe de créanciers 1/
(23 pays)

(En millions de dollars, en VAN de 2000)

	Total général	(En % du total)	Bénin	Bolivie	Burkina Faso	Cameroon	Tchad	Gambie	Guinée	Guinée-Bissau	Guyana	Honduras	Madagascar
Total	20,696	100	265	1,357	398	1,260	161	67	545	416	600	556	814
Créanciers bilatéraux	9,797	47	77	445	56	936	34	17	217	212	225	215	457
<i>dont :</i>													
Club de Paris	6,968	34	64	419	22	861	14	5	153	150	181	169	383
Non-Club de Paris	2,552	12	13	19	34	13	19	13	62	61	25	44	71
Commerciaux	277	1	-	7	-	62	1	-	2	0	19	3	3
Créanciers multilatéraux	10,901	53	189	913	342	324	127	49	328	204	375	340	357
<i>dont :</i>													
Banque mondiale	4,875	24	84	201	165	179	64	22	151	93	69	98	252
FMI	1,745	8	24	88	44	37	17	2	31	12	76	30	22
BAD/FAD	1,341	6	38	-	65	79	35	16	75	60	-	-	59
BID	1,126	5	-	487	-	-	-	-	-	-	119	134	-
Autres	1,813	9	42	137	68	30	11	9	70	39	110	79	23

Tableau 9 (fin). Coût estimatif de l'allègement PPTE pour chaque PPTE, par groupe de créanciers 1/
(23 pays)

(En millions de dollars, en VAN de 2000)

	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Nicaragua	Niger	Rwanda	São Tomé-et-Principe	Sénégal	Tanzanie	Ouganda	Zambie
Total	643	523	622	2,073	3,267	521	452	97	488	2,026	1,046	2,499
Créanciers bilatéraux	163	162	261	1,300	2,145	211	56	29	212	1,006	192	1,168
<i>dont :</i>												
Club de Paris	129	106	137	1,013	871	105	35	20	126	797	121	1,089
Non-Club de Paris	15	54	124	236	1,233	104	21	10	85	182	59	56
Commerciaux	19	2	-	51	41	2	0	-	1	28	12	23
Créanciers multilatéraux	480	361	361	774	1,123	309	396	68	276	1,020	854	1,331
<i>dont :</i>												
Banque mondiale	331	181	100	426	189	170	228	24	124	695	536	493
FMI	30	57	47	138	82	28	44	-	45	120	168	602
BAD/FAD	71	68	73	145	-	37	75	34	57	125	84	146
BID	-	-	-	-	387	-	-	-	-	-	-	-
Autres	48	56	141	65	465	74	50	10	51	81	65	90

Sources : Documents PPTE ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale

1/ Données exprimées en VAN de 2000, à la différence des chiffres du point de décision utilisés dans le Tableau 1. Ainsi pour la Bolivie, le montant initial de l'aide PPTE ressortait à 448 millions de dollars en VAN de 1998, soit 503 millions de dollars en VAN de 2000, tandis que l'aide au titre de l'Initiative PPTE renforcée est de 854 millions de dollars, évaluée au point de décision et en VAN de 2000 (dans la mesure où le point de décision est intervenu en 2000). D'où un total au point de décision de 1302 millions de dollars au Tableau 1 de l'Annexe, et un total en VAN de 2000 de 1357 millions de dollars au Tableau 9.

**Tableau 10. Calendrier et montants estimatifs de l'aide fournie par la Banque mondiale
au titre de l'Initiative PPTE, 2000-09**

(en millions de dollars)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Service de la dette avant allégement PPTE										
Bénin	11	12	14	15	16	17	17	18	18	19
Bolivie	18	21	23	24	25	26	28	30	33	35
Burkina Faso	13	15	19	20	21	22	23	23	23	24
Cameroun	72	72	60	54	55	41	34	29	30	30
Tchad 1/	0	10	10	10	11	12	13	14	15	18
Gambie	4	4	4	4	5	5	5	6	6	6
Guinée	20	22	22	24	25	26	29	30	33	35
Guinée-Bissau	4	5	5	6	6	7	7	7	7	8
Guyana	8	9	8	8	8	7	7	7	7	7
Honduras	49	36	33	29	22	21	20	17	16	7
Madagascar	28	30	31	33	35	37	40	44	47	48
Malawi	0	30	34	38	41	42	47	49	50	53
Mali	20	23	24	26	28	30	32	33	34	36
Mauritanie	7	9	9	10	10	11	12	13	13	13
Mozambique	19	19	22	24	27	30	31	33	36	38
Nicaragua	12	11	9	9	11	13	14	14	15	17
Niger	13	14	15	16	17	17	20	22	24	24
Rwanda	12	14	16	17	18	19	21	21	22	23
São Tomé-et-Principe	0	1	2	1	1	2	2	2	2	2
Sénégal	30	30	30	32	33	36	38	41	44	45
Tanzanie	45	54	60	63	70	70	71	75	78	80
Ouganda	33	39	45	53	62	72	73	74	92	93
Zambie	22	26	31	34	40	45	47	47	49	49
TOTAL	440	505	524	550	586	609	630	647	695	710
Service de la dette après allégement PPTE										
Bénin	8	6	7	7	8	8	8	9	9	10
Bolivie										
après : Cadre initial	0	0	16	24	25	26	28	30	33	35
Cadre renforcé	0	0	8	12	13	13	14	15	16	18
Burkina Faso										
après : Cadre initial	10	9	14	14	15	16	17	17	17	17
Cadre renforcé	7	2	6	7	7	8	9	9	9	9
Cameroun	58	46	30	7	9	11	12	12	15	27
Tchad 1/	0	7	5	5	6	6	6	7	8	9
Gambie	4	2	2	2	2	3	3	3	3	3
Guinée	20	11	11	12	12	13	14	15	17	18
Guinée-Bissau	4	0	0	0	1	1	1	1	1	1
Guyana										
après : Cadre initial	7	7	6	7	6	5	5	5	5	5
Cadre renforcé	7	5	4	4	4	2	2	2	2	2
Honduras	39	18	9	3	1	1	1	1	1	1
Madagascar	28	15	16	16	17	18	20	22	23	24
Malawi	0	14	15	17	18	19	21	22	22	24
Mali										
après : Cadre initial	18	19	21	22	24	27	29	30	31	32
Cadre renforcé	16	9	10	11	12	13	14	14	15	16
Mauritanie	3	3	3	3	4	4	4	4	5	5
Mozambique										
après : Cadre initial	8	9	9	10	11	11	12	13	14	15
Cadre renforcé	1	2	4	4	4	4	4	5	5	13
Nicaragua	12	6	1	1	1	1	1	1	1	2
Niger	13	5	5	5	6	6	7	7	8	8
Rwanda	12	2	2	2	2	2	2	2	3	3
São Tomé-et-Principe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	23	16	15	16	17	18	19	20	22	31
Tanzanie	35	17	18	20	22	22	22	23	24	25
Ouganda 2/										
après : Cadre initial	16	19	25	33	54	64	65	66	83	83
Cadre renforcé	12	9	13	19	29	35	36	36	51	51
Zambie	17	4	4	5	5	6	7	7	7	8
TOTAL	318	197	189	177	198	213	227	238	268	303

**Tableau 10 (fin). Calendrier et montants estimatifs de l'aide fournie par la Banque mondiale
au titre de l'Initiative PPTE, 2000-09**

(en millions de dollars)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Allégement accordé par la Banque mondiale										
Bénin	3	6	7	8	8	9	9	9	9	10
Bolivie	18	21	14	12	13	13	14	15	16	18
<i>dont : Cadre initial</i>	18	21	6	0	0	0	0	0	0	0
<i>Cadre renforcé</i>	0	0	8	12	13	13	14	15	16	18
Burkina Faso	6	13	13	13	14	14	14	14	15	16
<i>dont : Cadre initial</i>	3	6	6	6	6	6	6	6	6	7
<i>Cadre renforcé</i>	3	7	7	7	8	9	9	9	9	9
Cameroun	14	27	30	47	45	31	22	17	15	3
Tchad 1/	0	3	5	5	6	6	7	7	8	9
Gambie	0	2	2	2	2	2	3	3	3	3
Guinée	0	11	11	12	12	13	14	15	16	18
Guinée-Bissau	1	5	5	5	5	6	6	6	7	7
Guyana	1	4	4	4	4	5	5	5	5	5
<i>dont : Cadre initial</i>	1	2	2	2	2	2	2	2	2	2
<i>Cadre renforcé</i>	0	2	2	2	3	3	3	3	3	3
Honduras	10	18	24	26	21	20	19	16	15	6
Madagascar	0	15	16	16	17	18	20	22	23	24
Malawi	0	17	19	21	23	23	26	27	28	30
Mali	4	14	14	15	16	17	18	19	19	20
<i>dont : Cadre initial</i>	2	4	4	4	4	4	4	4	4	4
<i>Cadre renforcé</i>	2	10	11	11	13	14	15	15	16	17
Mauritanie	5	6	6	6	7	7	8	8	9	9
Mozambique	18	17	18	21	23	26	27	28	31	25
<i>dont : Cadre initial</i>	11	11	13	14	16	19	19	20	22	23
<i>Cadre renforcé</i>	7	6	5	6	7	8	8	8	9	3
Nicaragua	0	6	8	8	10	11	13	13	13	15
Niger	0	9	10	10	11	12	14	15	16	16
Rwanda	0	12	14	15	16	17	18	19	19	20
São Tomé-et-Principe	0	1	2	1	1	1	1	2	2	2
Sénégal	7	14	15	16	17	18	19	21	22	14
Tanzanie	10	38	41	44	48	49	49	52	54	55
Ouganda	21	29	32	34	33	37	37	37	41	42
<i>dont : Cadre initial</i>	17	20	20	20	8	8	8	8	9	9
<i>Cadre renforcé</i>	4	10	12	14	25	29	29	29	32	33
Zambie	5	22	27	29	35	39	40	40	42	41
TOTAL	122	309	335	372	388	395	403	409	428	407
Pour mémoire										
<i>Réduction annuelle moyenne du service de la dette</i>	<i>28%</i>	<i>61%</i>	<i>64%</i>	<i>68%</i>	<i>66%</i>	<i>65%</i>	<i>64%</i>	<i>63%</i>	<i>62%</i>	<i>57%</i>

Sources : Documents PPTE nationaux et estimations du personnel.

1/ Le Tchad est parvenu au point de décision en mai 2001.

2/ Ces chiffres diffèrent de ceux indiqués dans le document PPTE relatif au second point d'achèvement, car ils ne reflètent pas les nouveaux emprunts effectués entre le premier point de décision et le second.

**Tableau 11. Cadre renforcé : État des engagements de contributions des bailleurs de fonds bilatéraux
au Fonds fiduciaire PPTE 1/**

(au 15 août 2001, montants en millions de dollars nominaux)

Bailleur de fonds	(1)	(2)		(3)	(4)	(5)	(6)	N.B. : Total contributions/ engagements, dont imputation UE/CE (Cols. 4,2)
	Contributions et engagements à fin août 1999 b/	Promesses de contributions après août 1999		Total contr. bilatérales/ engagements (Cols. 1,3) d/	Total contr. bilatérales versées	Contr. bilatérales/ engagements à verser (Cols.4-5)		
		UE/CE c/	Bilatérales					
Allemagne	24	154	48	72	42	30	6/	226
Australie 5/	7		7	14	12	2	6/	14
Autriche		17	25	25		25		42
Belgique	13	25	2	15	15			40
Canada	27		86	114	114			114
Corée 7/								
Danemark	26	15	19	45	35	10	6/	60
Espagne	15	39	70	85	15	70	6/	124
États-Unis			600	600	122	478		600
Finlande	15	10	13	28	19	9		38
France	21	160		21		21		181
Grèce	1	8	2	3	1	2	6/	11
Irlande	15	4	5	20	15	5		24
Islande 5/			2	2	1	1	6/	2
Italie 5/		83	70	70	22	48	6/	153
Japon	10		190	200	56	144		200
Luxembourg	1	2		1	1			2
Norvège	42		37	80	80			80
Nouvelle-Zélande 5/			2	2	2			2
Pays-Bas	61	34	77	138	138			172
Portugal	15	6		15	15			21
Royaume-Uni 8/	171	85	50	221	90	131		306
Suède	28	18	35	63	28	35		81
Suisse	30		30	60	45	15	6/	60
<i>Total des contributions de l'UE/CE</i>		661		661	274	387	6/	
Total	522	661	1,370	2,552	1,140	1,413		2,552

- 1/ Ces chiffres sont approximatifs. Certains engagements sont libellés dans la monnaie nationale du bailleur de fonds, et plusieurs contributions sont des billets à ordre.
- 2/ Y compris dotations du Fonds de bonification d'intérêt (ISF) au Fonds fiduciaire PPTE. Il reste environ 100 millions de dollars d'excédent d'actifs ISF qui n'ont pas été affectés ou promis au Fonds fiduciaire PPTE.
- 3/ À titre d'exemple, le taux de change utilisé est de 0,90 EURO pour 1 USD, et l'imputation aux États membres est fonction de leurs contributions respectives au FED8. Sur ce montant, 304 millions d'EUROS (contre-valeur de 274 millions d'USD) ont été reçus.
- 4/ Beaucoup de bailleurs de fonds ont contribué à l'allègement de la dette dans le cadre d'autres initiatives et mécanismes, dont le Fonds de désendettement des pays exclusivement IDA (qui finance des actions de réduction de la dette commerciale) et des mécanismes d'allègement de la dette multilatérale de tel ou tel pays. Surtout, un surcroît d'allègement du service de la dette a été accordé à plusieurs pays d'Amérique centrale au lendemain du cyclone Mitch dans le cadre du Fonds d'aide d'urgence à ces pays. Parmi les bailleurs de fonds bilatéraux ayant contribué ainsi à l'allègement du service de la dette du Honduras et du Nicaragua, on citera (en USD millions) : l'Espagne - 30 ; la Norvège - 15,3 ; les Pays-bas - 12,8 ; la Suisse - 18,3 ; l'Italie - 12 ; le Royaume-Uni - 16,3 ; l'Autriche - 2,7 ; le Canada - 5,4 ; l'Allemagne - 13,2 ; la Suède - 23,4 ; les États-Unis - 25 ; et le Danemark - 10,9 (grâce à un fonds fiduciaire bilatéral administré par la BID). Ces ressources ne sont pas incluses ici, l'allègement assuré par l'Initiative PPTE venant en sus de ces efforts.
- 5/ Par ailleurs, le Royaume-Uni a versé 31,5 millions de DTS au Fonds fiduciaire PPTE, les affectant spécifiquement à l'allègement de la dette de l'Ouganda envers le FMI.
- 6/ Dans le cas de ces bailleurs de fonds, des accords de contribution ont été signés, qui couvrent tout ou partie du solde non encore versé.
- 7/ La Corée a confirmé qu'elle contribuerait au Fonds fiduciaire PPTE, mais n'a pas indiqué de montant exact.
- 8/ Les contributions versées par l'Australie, l'Islande et la Nouvelle-Zélande sont affectées à l'allègement de la dette consenti par la BIRD/IDA. Sur la contribution de l'Italie, 25 millions de dollars sont disponibles pour financer l'allègement de dette devant être fourni par l'IDA.

**Tableau 12. État des engagements du FMI au titre de l'Initiative PPTE
au 27 juillet 2001**
(En millions de DTS)

État membre	Point de décision	Point d'achèvement	Montant engagé	Montant décaissé 1/
Bénin	Juill. 2000	Flottant	18.4	7.4
Bolivie	Sept. 1997 2/	Sept. 1998	21.2	21.2
Bolivie 4/	Févr. 2000	Juin 2001	44.2	44.2
Burkina Faso	Sept. 1997 2/	Juil. 2000	16.3	16.3
Burkina Faso	Juill. 2000	Flottant	15.0	3.2
Cameroun	Oct. 2000	Flottant	28.5	2.2
Tchad	Mai 2001	Flottant	14.3	2.9
Côte d'Ivoire	Mars 1998 3/	--	14.4	-
Gambie	Déc. 2000	Flottant	1.8	0.1
Guinée	Déc. 2000	Flottant	24.2	2.4
Guinée-Bissau	Déc. 2000	Flottant	9.2	0.5
Guyana	Déc. 1997 2/	Mai 1999	25.6	25.6
Guyana	Nov. 2000	Flottant	30.7	6.1
Honduras	Juill. 2000	Flottant	22.7	-
Madagascar	Déc. 2000	Flottant	16.6	0.7
Malawi	Déc. 2000	Flottant	23.1	2.3
Mali	Sept. 1998 2/	Sept. 2000	10.8	10.8
Mali	Sept. 2000	Flottant	33.6	0.7
Mauritanie	Févr. 2000	Flottant	34.8	9.9
Mozambique	Avril 1998 2/	Juin 1999	93.2	93.2
Mozambique	Avril 2000	Flottant	11.6	2.3
Nicaragua	Déc. 2000	Flottant	63.0	-
Niger	Déc. 2000	Flottant	21.6	0.4
Rwanda	Déc. 2000	Flottant	33.8	6.8
São Tomé-et-Principe	Déc. 2000	Flottant	-	-
Sénégal	Juin 2000	Flottant	33.8	4.8
Tanzanie	Avril 2000	Flottant	89.0	26.7
Ouganda	Avril 1997 2/	Avril 1998	51.5	51.5
Ouganda	Févr. 2000	Mai 2000	70.2	70.2
Zambie	Déc. 2000	Flottant	468.8	117.2
24 pays membres, dont 23 ont reçu une aide au titre de l'Initiative renforcée.			1,341.8	529.6

Source : www.imf.org/external/fin.htm.

1/ Ces montants sont prélevés sur le Compte fiduciaire FRPC/PPTE et versés à titre de don au compte des pays membres pour couvrir les remboursements au FMI à mesure qu'ils arrivent à échéance.

2/ Point de décision initial.

3/ Point de décision au titre du Cadre initial. L'aide PPTE du FMI sera engagée au point d'achèvement, sous réserve que d'autres créanciers aient donné des assurances satisfaisantes qu'ils fourniraient une aide exceptionnelle au titre de l'Initiative PPTE.

4/ Y compris les intérêts sur les montants engagés, mais pas décaissés durant la période intérimaire.

Tableau 13. Aide éventuelle du FMI au titre de l'Initiative PPTE renforcée

(En millions de dollars)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Service de la dette envers le FMI, avant allègement PPTE 1/													
Bénin	14	16	16	16	12	9	6	4	2	2	1
Bolivie	42	34	31	35	33	31	39	40	43	42	32	21	11
Burkina Faso	11	14	15	18	19	16	12	10	6	3	1
Cameroun	21	10	2	6	20	33	40	40	36	22	9
Tchad 2/	2	3	8	10	12	14	13	8	6	4	2
Gambie	2	1	0	0	1	2	3	3	3	2	1
Guinée	9	13	13	16	21	20	15	14	8	3	1
Guinée-Bissau	1	1	1	3	3	3	3	2	1	1	1
Guyana	...	22	26	17	17	17	18	16	14	9	6	2	0
Honduras	10	14	45	42	15	26	22	22	21	13	0
Madagascar	6	3	5	9	9	12	20	16	13	13	11
Malawi	10	8	8	10	13	14	11	8	6	3	1
Mali	19	24	29	29	30	25	18	12	8	4	1
Mauritanie	12	15	18	19	16	13	9	6	2	2	0
Mozambique	...	32	31	29	24	20	21	23	21	16	11	4	0
Nicaragua	7	7	7	9	17	26	26	26	24	13	1
Niger	3	2	5	10	13	13	12	9	4	1	1
Rwanda	13	13	8	3	6	10	12	12	10	7	3
Sao Tomé-et-Principe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	25	31	31	40	48	42	32	22	13	9	3
Tanzanie 3/	32	24	25	24	29	42	42	38	23	13	2
Ouganda 3/	...	60	53	48	43	44	51	46	36	25	13	2	2
Zambie	9	219	219	219	219	220	5	4	3	1	0
TOTAL	42	149	346	548	572	595	631	664	414	349	251	146	51
Service de la dette envers le FMI après allègement au titre de l'Initiative PPTE renforcée 1/													
Bénin	11	11	10	10	8	7	5	2	2	2	1
Bolivie	36	23	21	22	21	19	26	29	35	36	30	21	11
Burkina Faso	8	8	8	8	9	8	8	8	6	3	1
Cameroun	21	7	2	4	14	24	32	32	30	17	7
Tchad 2/	1	5	5	8	11	11	7	6	4	2
Gambie	2	1	0	0	1	2	2	2	2	2	1
Guinée	9	10	11	11	11	10	11	11	8	3	1
Guinée-Bissau	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Guyana	...	15	17	5	6	6	6	6	6	6	6	2	0
Honduras	8	9	38	35	10	22	18	20	21	13	0
Madagascar	6	2	3	3	4	6	15	14	13	13	11
Malawi	10	5	4	5	5	7	5	5	5	3	1
Mali	18	16	18	18	18	15	10	7	5	4	1
Mauritanie	7	6	8	8	7	6	4	4	2	2	0
Mozambique	...	18	0	2	4	7	7	7	6	6	5	3	0
Nicaragua	7	5	6	5	6	2	6	7	6	5	1
Niger	3	2	3	5	5	5	5	5	4	1	1
Rwanda	13	4	2	1	2	1	4	4	4	4	3
Sao Tomé-et-Principe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	24	26	25	31	35	30	26	22	13	9	3
Tanzanie 3/	27	4	0	0	15	28	28	25	10	1	2
Ouganda 3/	...	45	31	19	17	20	25	24	24	17	10	2	2
Zambie	9	68	63	63	113	109	5	4	3	1	0
TOTAL	36	102	254	234	255	265	336	360	266	247	193	115	49

Tableau 13 (fin). Aide éventuelle du FMI au titre de l'Initiative PPTE renforcée

(En millions de dollars)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Aide du FMI au titre du Cadre initial et de l'Initiative renforcée													
Bénin	2	5	6	6	4	2	1	1	0	0	0
Bolivie	6	11	10	13	12	12	13	12	9	6	2	0	0
Burkina Faso	3	7	7	9	10	8	3	2	0	0	0
Cameroun	0	3	0	2	6	9	8	8	6	5	1
Tchad 2/	0	2	3	5	5	3	2	1	0	0	0
Gambie	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0	0
Guinée	0	3	2	5	10	10	5	3	0	0	0
Guinée-Bissau	0	1	1	2	2	2	3	2	1	0	0
Guyana	...	8	9	13	12	11	12	10	8	3	0	0	0
Honduras	2	5	7	7	5	4	4	1	0	0	0
Madagascar	0	1	3	5	4	6	5	2	0	0	0
Malawi	0	3	4	5	8	7	6	3	1	0	0
Mali	1	8	11	11	12	10	8	6	3	0	0
Mauritanie	5	8	10	11	8	7	5	2	0	0	0
Mozambique	...	14	31	27	19	13	14	16	16	10	5	1	0
Nicaragua	0	2	1	4	11	24	20	19	17	8	0
Niger	0	1	1	5	8	8	7	4	0	0	0
Rwanda	0	9	6	2	3	8	8	8	6	3	0
Sao Tomé-et-Principe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sénégal	2	6	6	10	13	12	5	0	0	0	0
Tanzanie 3/	4	20	25	24	15	14	13	13	12	12	0
Ouganda 3/	...	15	21	29	26	24	26	22	12	8	2	0	0
Zambie	0	151	156	156	107	111	0	0	0	0	0
TOTAL	6	47	90	314	317	330	296	304	148	102	57	30	2
<u>Pour mémoire</u>													
Réduction annuelle moyenne du service de la dette	13%	32%	27%	57%	55%	55%	47%	46%	36%	29%	23%	21%	3%

Sources : Documents PPTE nationaux et estimations du personnel.

1/ Montants des obligations envers le Fond tels qu'ils ressortent des documents afférents au point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée de chaque membre, modifiés en tant que de besoin..

2/ Le Tchad a accédé au point de décision en mai 2001.

3/ Données de l'exercice.

4/ Engagements en dollars de l'aide PPTE convertis en DTS au moyen du taux de change DTS/USD en vigueur au point d'achèvement (pour l'aide au titre du cadre initial) ou au point de décision (pour l'aide au titre du dispositif renforcé). Y compris les montants prévus au titre du revenu des investissements.

Tableau 14. Initiative PPTE : Estimations des coûts incombant aux autres créanciers multilatéraux

(en millions d'USD, en VAN de fin 1999) 1/

	Coût total (34 pays)	Pays parvenus au point de décision (23) 2/
Total autres créanciers multilatéraux	2,441	1,813
UE/BEI	550	347
BCIE	508	508
FIDA	257	186
BADEA	194	128
Fond de l'OPEP	163	125
BIsD	127	118
BEI	117	29
SAD	96	96
BAsD	66	0
FADES	64	64
BOAD	60	38
CMCF	60	60
BCEAO	55	6
FONPLATA	25	25
NDF	23	18
BDC	18	18
CEDEAO	14	14
FMA	12	12
BDEAC	11	1
PTA Bank	8	8
NIB	4	4
BDAE	3	3
FEGECE	3	2
UE	2	2
FOCEM	2	2
Pour mémoire :		
BMD européennes 3/	695	399
BMD latino-américaines 4/	707	707
BMD arabes 5/	396	322
BMD africaines 6/	154	72
Autres BMD 7/	489	313
	0	
	#	

Sources : Déclaration des créanciers ; et estimation des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Hors RDP lao, Libéria, Somalie et Soudan. Les coûts incombant à la Banque mondiale, au FMI, à la BAsD et à la BID figurent au Tableau 8 de l'Annexe.

2/ Les 23 pays parvenus au point de décision sont les suivants: Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nicaragua, Niger, Ouganda, Rwanda, Sénégal, São Tomé-et-Principe, Tanzanie, Tchad et Zambie.

3/ Y compris UE/BEI, NDF et NIB.

4/ Y compris BCIE, SAD, CMCF, FONPLATA et BDC.

5/ Inclues BADEA, IsDB, AFESD, and AMF.

6/ Y compris BOAD, BCEAO, BDEAC, CEDEAO, PTA, BDAE et FEGECE.

7/ Y compris OPEP, FIDA, BAsD et FOCEM.

Tableau 15. Coûts estimatifs pour le Club de Paris de l'allégement PPTE, par pays créancier 1/
(23 pays)

(En millions de dollars, en VAN de 2000)

	Total	Bénin	Bolivie	Burkina Faso	Cameroun	Tchad	Gambie	Guinée	Guinée-Bissau	Guyana	Honduras	Madagascar
Total	6,968	64	419	22	861	14	5	153	150	181	169	383
Australie	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	158	-	10	1	72	0	2	1	-	-	-	8
Belgique	123	1	23	-	33	-	-	1	4	-	-	7
Bésil	225	-	-	-	-	-	-	1	6	-	-	-
Canada	87	0	1	-	34	-	-	-	-	1	1	6
Danemark	22	-	0	-	16	-	-	-	-	1	1	-
Finlande	8	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-	-
France	1,313	27	19	12	416	11	1	81	4	1	5	92
Allemagne	838	1	101	-	144	0	-	1	2	6	7	17
Israël	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Italie	586	10	21	3	35	1	-	8	80	-	15	30
Japon	1,604	8	153	-	9	-	-	18	-	0	94	136
Pays-Bas	95	4	9	2	7	0	0	-	-	4	2	-
Norvège	21	10	-	-	-	-	1	2	-	-	0	-
Portugal	215	-	-	-	-	-	-	-	41	-	-	-
Russie	606	2	-	0	-	0	-	18	7	1	-	47
Afrique du Sud	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	350	-	46	3	25	2	-	2	5	-	30	25
Suède	20	-	1	-	13	-	-	-	-	-	-	3
Suisse	11	-	-	-	9	-	-	-	-	-	1	1
Trinité-et-Tobago	108	-	-	-	-	-	-	-	-	108	-	-
Royaume-Uni	342	2	10	1	35	-	-	1	-	46	-	6
États-Unis	230	0	24	-	13	-	-	19	-	12	12	5

Tableau 15 (fin). Coûts estimatifs pour le Club de Paris de l'allègement PPTE, par pays créancier 1/
(23 pays)

(En millions de dollars, en VAN de 2000)

	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Nicaragua	Niger	Rwanda	São Tomé-et-Principe	Sénégal	Tanzanie	Ouganda	Zambie
Total	129	106	137	1,013	871	105	35	20	126	797	121	1,089
Australie	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	7	-	21	7	1	-	2	-	-	11	11	3
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	0	1	52	-	-
Brésil	-	-	8	85	30	-	-	-	-	71	-	24
Canada	-	-	-	-	-	-	2	-	0	16	-	25
Danemark	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finlande	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-
France	4	65	52	202	35	75	21	3	50	55	12	70
Allemagne	0	-	2	82	226	-	-	4	15	33	1	197
Israël	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	5	-
Italie	-	0	0	185	43	-	-	-	15	66	35	35
Japon	115	25	29	25	102	14	9	-	20	321	26	499
Pays-Bas	-	1	10	-	18	-	-	-	2	35	-	0
Norvège	-	-	-	-	-	-	-	-	4	3	0	-
Portugal	-	-	-	168	-	-	-	5	-	-	-	-
Russie	-	13	-	162	249	-	-	1	-	59	-	45
Afrique du Sud	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	3	-	12	24	131	6	-	2	9	5	21	-
Suède	-	-	-	3	-	-	-	-	0	-	-	-
Suisse	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Trinité-et-Tobago	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	0	1	3	51	1	6	-	-	0	64	8	106
États-Unis	-	0	1	18	26	4	0	-	4	6	0	85

Sources : documents PPTE ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ Voir note 1 du Tableau 9.

Tableau 16. Allègement de la dette fourni par le Club de Paris au titre de l'Initiative PPTE renforcée

Pays	Date du point de décision au titre du cadre renforcé	Allègement intermédiaire fourni?	Apports supplémentaires aux conditions de Cologne ou nouveau rééchelonnement?	Date du PA révisé	Observations
1. Pays parvenus au point d'achèvement au titre du cadre renforcé					
Ouganda	2-Mai-00	non	s.o.	11-Sep-00	Point d'achèvement au titre du cadre renforcé : 2 mai 2000 ; opération du Club de Paris sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne : 11 septembre 2000 ; pas d'allègement intermédiaire du Club de Paris, le point d'achèvement intervenant peu de temps après le point de décision.
Bolivie	8-Feb-00	non	s.o.	10-Jul-01	Point d'achèvement au titre du cadre renforcé : 8 juin 2001 ; opération du Club de Paris sur l'encours de la dette aux conditions de Cologne : 10 juillet 2001. Pas d'allègement intermédiaire du Club de Paris.
2. Pays faisant l'objet d'un traitement rétroactif					
2a. N'ayant pas bénéficié d'une aide au titre du cadre initial					
Bénin	18-Jul-00	oui	apports supplémentaires	24-Oct-00	Les paiements au titre des créances hors APD arrivent à échéance entre le 18 juillet 2000 et le fin juin 2001 qui ont fait l'objet d'un rééchelonnement des flux (conditions de Londres) en 1993 et ceux au titre des créances hors APD ayant fait l'objet d'une réduction du stock de la dette aux conditions de Naples en 1996 ont été annulés ou rééchelonnés à 85 % et 70 % respectivement. Les intérêts moratoires sur les créances rééchelonnées ont été capitalisés. Au point d'achèvement, ou à la fin de l'accord si le point d'achèvement n'est pas atteint avant le 30 juin 2001, les montants rééchelonnés et les intérêts moratoires capitalisés seront traités de manière à assurer un traitement comparable avec les créanciers qui ont opté pour une réduction de la dette.
Sénégal	23-Jun-00	oui	apports supplémentaires	24-Oct-00	Les paiements au titre des créances hors APD arrivent à échéance entre le 12 juillet 2000 et le fin décembre 2001 qui ont fait l'objet d'un rééchelonnement des flux aux conditions de Naples en 1993 et ceux au titre des créances qui ont fait l'objet d'une réduction du stock de la dette aux conditions de Naples en 1998 ont été annulés ou rééchelonnés. Les intérêts moratoires sur les créances rééchelonnées ont été capitalisés. Au point d'achèvement, ou à la fin de l'accord si le point d'achèvement n'est pas atteint avant le 31 décembre 2001, les montants rééchelonnés et les intérêts moratoires capitalisés seront traités de manière à assurer un traitement comparable avec les créanciers qui ont opté pour une réduction de la dette.
2b. Ayant dépassé le point d'achèvement au titre du cadre initial					
Burkina Faso	11-Jul-00	oui	apports supplémentaires	24-Oct-00	Le Burkina Faso ayant accédé le même jour au point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée et au point d'achèvement en vertu du cadre initial, les créanciers ont décidé de ne pas accorder de réduction du stock de la dette aux conditions de Lyon à ce pays. Un allègement intermédiaire des flux a été fourni au moyen d'apports supplémentaires aux conditions de Cologne. Les paiements au titre des créances hors APD arrivent à échéance entre le 11 juillet 2000 et fin juin 2001 qui ont fait l'objet d'une réduction du stock de la dette aux conditions de Naples en 1996 ont été annulés à 70%.
Guyana	17-Nov-00	non	s.o.	s.o.	Le 25 juin 1999, le Guyana a bénéficié d'une réduction de l'encours de la dette aux conditions de Lyon après avoir dépassé le point d'achèvement au titre du cadre initial. La réduction en VAN appliquée à 65 % du stock de la dette publique à moyen et à long termes avant date butoir a été portée de 67 % à 80 %. Pas d'allègement intermédiaire.
Mali	12-Sep-00	oui	apports supplémentaires	25-Oct-00	Le Mali ayant accédé le même jour au point de décision au titre de l'Initiative PPTE renforcée et au point d'achèvement en vertu du cadre initial, les créanciers ont décidé de ne pas accorder de réduction du stock de la dette aux conditions de Lyon à ce pays. Allègement intermédiaire : apports supplémentaires aux conditions de Cologne : les paiements au titre des créances hors APD arrivent à échéance entre le 8 septembre 2000 et fin juin 2001 qui ont fait l'objet d'une réduction du stock de la dette aux conditions de Naples en 1996 ont été annulés ou rééchelonnés. Les intérêts moratoires sur les créances rééchelonnées ont été capitalisés. Au point d'achèvement, ou à la fin de l'accord si le point d'achèvement n'est pas atteint avant le 30 juin 2001, les montants rééchelonnés et les intérêts moratoires capitalisés seront traités de manière à assurer un traitement comparable avec les créanciers qui ont opté pour une réduction de la dette.
Mozambique	12-Apr-00	oui	s.o. - voir commentaires	15-Mar-00	Le 9 juillet 1999, le Mozambique a bénéficié d'une réduction du stock de la dette avant date butoir de 90 % en VAN après avoir atteint le point d'achèvement au titre du cadre initial, mais les conditions de remboursement n'ont pas encore été définies en l'absence d'un accord aux conditions de Cologne (conclu seulement en novembre 1999). Suite aux inondations dont ce pays a été victime début 2000, les créanciers ont reporté tous les paiements dus par le Mozambique au 30 juin 2000 ou au point d'achèvement, la première à échoir de ces deux dates étant retenue. Cette date a par la suite été repoussée à décembre 2001, le Mozambique tardant à atteindre le point d'achèvement.

Tableau 16 (fin). Allègement de la dette fourni par le Club de Paris au titre de l'Initiative PPTE renforcée

Pays	Date du point de décision au titre du cadre renforcé	Allègement intermédiaire fourni?	Apports supplémentaires aux conditions de Cologne ou nouveau rééchelonnement?	Date du PA révisé	Observations
3. Nouveaux pays parvenus au point de décision					
Cameroun	16-Oct-00	oui	nouveau rééchelonnement	24-Jan-01	Les arriérés sur la dette avant date butoir accumulés entre octobre et décembre 2000 et toutes les échéances au titre de la dette avant date butoir exigibles entre janvier 2001 et décembre 2003 ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne (réduction de 90 % de la dette). Les arriérés non encore réglés à la fin septembre ont été rééchelonnés aux conditions de Naples (67 % de réduction de la dette).
Tchad	14-May-01	oui	nouveau rééchelonnement	13-Jun-01	Les arriérés sur la dette avant date butoir au 30 avril 2001 ont été rééchelonnés aux conditions de Naples. Les échéances au titre de la dette avant date butoir exigibles entre mai 2001 et mars 2003 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne.
Gambie	14-Dec-00	non	s.o.	s.o.	Le Club de Paris n'a pas accordé d'allègement intermédiaire à la Gambie, l'allègement à attendre d'un rééchelonnement des obligations de service au titre de la dette avant date butoir représentant une somme relativement modeste.
Guinée	22-Dec-00	oui	nouveau rééchelonnement	15-May-01	Les échéances au titre de la dette avant date butoir hors APD exigibles entre décembre 2000 et mars 2001 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne (90 % de réduction de la dette). Les arriérés au titre de la dette avant date butoir non encore réglés à la fin novembre 2000 ont été rééchelonnés aux conditions de Naples (67 % de réduction de la dette).
Guinée-Bissau	15-Dec-00	oui	nouveau rééchelonnement	26-Jan-01	Les arriérés au titre de novembre 2000 et les échéances exigibles entre décembre 2000 et décembre 2003 ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne (à l'exception des paiements reportés dans le cadre de l'accord de 1995, qui ont été encore différés à des conditions non concessionnelles). Les arriérés au titre de la dette avant date butoir accumulés jusqu'au point de décision ont été rééchelonnés aux conditions de Lyon (80 % de réduction de la dette), dans la mesure où ils ont été accumulés après que le dossier de la Guinée-Bissau a fait l'objet d'un examen préliminaire dans le cadre de l'Initiative PPTE au début de 1998. Les arriérés au titre de la dette après date butoir ont été différés.
Honduras	10-Jul-00	oui	s.o. - voir commentaires	s.o.	Le Honduras ayant bénéficié d'un différé de paiement de toutes ses créances durant la période de novembre 1998 à mars 2002 à la suite de l'ouragan Mitch, les créanciers ont considéré qu'un allègement intermédiaire complet avait déjà été fourni à ce pays.
Madagascar	22-Dec-00	oui	nouveau rééchelonnement	7-Mar-01	Les échéances au titre de toutes les créances avant date butoir exigibles entre décembre 2000 et février 2004 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne.
Malawi	21-Dec-00	oui	nouveau rééchelonnement	25-Jan-01	Les échéances au titre de toutes les créances avant date butoir exigibles entre décembre 2000 et décembre 2003 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne. Les créanciers ont également reporté la date butoir du 1er janvier 1982 au 1er janvier 1997, ce qui a eu pour effet de transformer toutes les créances du Malawi en dette avant date butoir.
Mauritanie	10-Feb-00	oui	nouveau rééchelonnement	16-Mar-00	Les arriérés non réglés à la fin juin 1999 et les échéances au titre de toutes les créances avant date butoir exigibles entre juillet 1999 et juin 2002 ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne. La moitié des intérêts moratoires dus a été capitalisée.
Nicaragua	21-Dec-00	à fournir	nouveau rééchelonnement	s.o.	Le Nicaragua avait bénéficié d'un différé de paiement de toutes ses créances entre décembre 1998 et février 2001 à la suite de l'ouragan Mitch. Les créanciers ont accepté d'envisager d'accorder à ce pays un rééchelonnement des flux aux conditions de Cologne une fois que le programme au titre de la troisième année de la FRPC aura été approuvé par le Conseil.
Niger	20-Dec-00	oui	nouveau rééchelonnement	25-Jan-01	Les échéances au titre de toutes les créances avant date butoir exigibles entre décembre 2000 et décembre 2003 ont été rééchelonnées aux conditions de Cologne. Les arriérés non réglés à la fin novembre 2000 ont été rééchelonnés aux conditions de Naples (67 % de réduction). Les arriérés au titre des créances après date butoir ont été différés.
Rwanda	22-Dec-00	oui	apports supplémentaires	TOR 4-Apr-00	L'accord de rééchelonnement conclu par le Club de Paris en avril 2000 aux conditions de Naples a été complété (par courrier) par des apports supplémentaires aux conditions de Cologne pour la période de décembre 2000 à la fin 2001.
São Tomé-et-Principe	20-Dec-00	à fournir	apports supplémentaires	TOR	L'accord de rééchelonnement conclu par le Club de Paris en mai 2000 aux conditions de Naples sera complété (par courrier) par des apports supplémentaires aux conditions de Cologne dès que l'examen au titre de la FRPC sera terminé.
Tanzanie	5-Apr-00	oui	nouveau rééchelonnement	13-Apr-00	Les arriérés non réglés à la fin mars 2000 et les échéances au titre des créances avant date butoir exigibles entre avril 2000 et mars 2003 ont été rééchelonnés aux conditions de Cologne, compte non tenu des arriérés accumulés depuis la fin de la période de consolidation du rééchelonnement de 1997 (fin novembre 1999), qui ont été réglés avant la fin novembre 2000. Dans une lettre d'accompagnement, le Japon a accepté de différer de 3 ans les échéances dues au titre du rééchelonnement de 1997, eu égard au retard persistant de la signature de l'accord bilatéral.
Zambie	8-Dec-00	à fournir	apports supplémentaires	TOR	L'accord de rééchelonnement conclu par le Club de Paris en avril 1999 aux conditions de Naples sera complété (par courrier) par des apports supplémentaires aux conditions de Cologne.

Tableau 17. Allègement de la dette par les créanciers du Club de Paris dans le cadre d'initiatives bilatérales venant en sus de l'Initiative PPTE (1^{er} août 2001)

Pays concernés	APD (en %)			Non-APD (en %)			Allègement assuré	
	Avant date butoir (2)	Après date butoir (3)	Avant date butoir (4)	Après date butoir (5)	Point de décision (en %) (6)	Point d'achèvement (7)		
Allemagne	PPTE	100	100	100	100 flux	Stock		
Australie	PPTE	100	100	100	100 1/	1/		
Autriche	PPTE (cas par cas)	Au cas par cas (100)	Au cas par cas (100)	Au cas par cas (100)	Au cas par cas	Au cas par cas		
Belgique	PPTE	100	100	Au cas par cas to 100)	flux	Stock		
Canada	PPTE 2/	- 3/	- 3/	100	100 flux	Stock		
Danemark	PPTE	100	Au cas par cas	-	-	Stock		
Espagne	PPTE	100	Au cas par cas	Au cas par cas	-	Stock		
États-Unis	PPTE	100	100	100 9/	100 flux	Stock		
Finlande	PPTE	95	98	-	-	-		
France	PPTE	100	100	100	100 flux 4/	Stock		
Irlande	-	-	-	-	-	-		
Italie	PPTE	100	100 5/	100	100 flux	Stock		
Japon	PPTE	100	100	100	-	Stock		
Norvège	PPTE	- 3/	- 3/	100 7/	100 flux	Stock		
Pays-Bas	PPTE	100	100	100	90-100 flux 6/	Stock 6/		
Royaume-Uni	PPTE	100	100	100 8/	100 flux 8/	Stock		
Russie	Au cas par cas	- 3/	- 3/	Au cas par cas (100)	-	Stock		
Suède	Au cas par cas	- 3/	- 3/	Au cas par cas	-	Stock		
Suisse	PPTE	- 3/	- 3/	Au cas par cas	Au cas par cas, flux	Stock		

Source : Secrétariat du Club de Paris.

1/ Australie : a) l'allègement hors APD après date butoir doit porter sur les dettes accumulées avant une date restant à déterminer ; b) les échéanciers détaillés applicables au service et au stock de la dette restent à finaliser.
2/ Canada : y compris le Bangladesh. Le Canada a décréé un moratoire, à compter de janvier 2001, sur le service de toute dette contractée avant fin mars 1999 par 11 des 17 pays ayant des obligations de service de la dette envers le Canada. La dette sera annulée au point d'achèvement. Les pays concernés sont les suivants : Bénin, Bolivie, Cameroun, Éthiopie, Guyana, Honduras, Madagascar, Mali, Sénégal, Tanzanie et Zambie.

3/ Les créances au titre de l'APD du Canada sur les PPTE ont déjà été annulées à 100 %, sauf pour le Myanmar.

4/ France : annulation à 100 % du service de la dette pour toutes les créances commerciales antérieures à la date butoir, à mesure qu'elles arrivent à échéance à compter du point de décision.

Une fois que les pays ont atteint le point d'achèvement, l'allègement de dette APD sera versé sur un compte spécial et servira à financer certains projets de développement.

5/ Italie : annulation à 100 % de la dette au titre de l'APD et hors APD après date butoir contractée avant le Sommet de Cologne du 20 juin 1999.

6/ Pays Bas : a) la dette au titre de l'APD avant et après date butoir sera annulée à 100 % au point de décision ; b) dette hors APD : dans certains cas (Bolivie, Burkina Faso, Mali, Éthiopie, Nicaragua et Tanzanie), les Pays-Bas annuleront 100 % des montants consolidés des flux au point de décision ; tous les autres PPTE bénéficieront d'un allègement intérimaire à hauteur de 90 % de réduction des montants consolidés. Au point d'achèvement, tous les PPTE bénéficieront d'une annulation à 100 % du stock restant de leur dette d'avant date butoir.

7/ Sur la dette contractée avant le 31 décembre 1997.

8/ Royaume-Uni : « au-delà de 100 % » : annulation totale de toutes les dettes des PPTE à compter de leur point de décision, et remboursement au point de décision de tout service de la dette acquitté avant ce point.

9/ États-Unis : Traitement à 100 % des créances hors APD postérieures à la date butoir correspondant à des dettes encourues avant le 20 juin 1999 (Sommet de Cologne).

Note : Les colonnes (1) à (7) décrivent le surcroît d'allègement de dette assuré selon une méthode particulière au titre d'initiatives bilatérales et doivent être considérées dans leur ensemble pour chaque créancier. Dans la colonne (1), le sigle « PPTE » désigne les pays éligibles remplissant effectivement les conditions d'accès au processus de l'Initiative. La mention « 100 % » signifie que l'allègement assuré au titre de l'Initiative PPTE renforcée sera complété à hauteur de 100 % par une initiative bilatérale.

Tableau 18. Estimations des engagements bilatéraux d'allégement de la dette pris en sus de l'Initiative PPTE 1/

(En millions d'USD et en pourcentage)

Pays	VAN du ratio dette/exportations			
	Diminution possible de la dette (en VAN USD millions) 2/	Après aide PPTE 3/	Après éventuelle remise de dette bilatérale supplémentaire	Réduction en %
Bénin	42	150	139	8
Bolivie	163	150	138	9
Burkina Faso	19	150	144	4
Cameroun	762	150	117	29
Tchad	18	150	143	5
Gambie	2	150	148	1
Guinée	162	150	129	16
Guinée-Bissau	9	150	131	15
Guyana	90	70	57	22
Honduras	626	104	78	32
Madagascar	386	150	103	45
Malawi	133	150	126	19
Mali	68	150	139	8
Mauritanie	156	137	103	33
Mozambique	265	150	98	54
Nicaragua	286	150	116	29
Niger	38	150	137	9
Rwanda	14	150	139	8
Sénégal	239	131	115	13
São Tomé-et-Principe	2	150	134	12
Tanzanie	240	150	129	16
Ouganda	23	150	147	2
Zambie	614	150	88	70
Total/Moyenne	4,357	143	122	20

Sources : Documents PPTE relatifs au point de décision et estimations du personnel.

1/ Calculés à titre indicatif pour chaque pays à son point de décision sur la base des indications fournies à ce jour par les créanciers.

2/ En VAN de l'année du point de décision.

3/ Dans l'hypothèse d'une fourniture sans conditions de l'aide.

Tableau 19. Rééchelonnements de la dette des PPTE envers les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris, 1997 - 2000

Créancier	Débiteur	Date de l'accord		Montant total (USD millions)	Couverture 1/	Conditions et autres observations	
Algérie	Mozambique	Dec-98		382.0	P+I	Conditions de Lyon	
Argentine	Bénin	Jun-98		20.5	P	Rachat avec une décote de 84 %	
Argentine	Guinée	Dec-98		22.5	P	Rachat avec une décote de 86 %	
Brésil	Bolivie	Jan-01 2/		...	P+I	Rééchelonnement des obligations les ramenant à des conditions similaires à l'accord du Club de Paris	
Brésil	Guyana	Jan-01 2/		...	P+I	Rééchelonnement des obligations les ramenant à des conditions similaires à l'accord du Club de Paris	
Chine	PPTE africains	Oct-00		1,200.0	A+P	Annulation totale de la dette promise à 16 PPTE africains	
Costa Rica	Nicaragua	Dec-00		383.0 3/	A+P	Le créancier a accepté de fournir l'aide prévue au titre de l'Initiative PPTE	
Côte d'Ivoire	Mali	Aug-99		6.3	A+P	Conditions de Lyon	
République tchèque	Guinée	Oct-97		20.0	A	Rachat avec une décote de 88,5 % ; paiement en monnaie nationale (guinéenne)	
République tchèque	Nicaragua	Nov-96		132.0 4/	P	Rééchelonnée sur 13 ans, 0% d'intérêt pendant les huit premières années, 5 % ensuite	
République tchèque	Zambie	Nov-00		0.1 3/	P	Rachat avec une décote de 89 %	
Égypte	Tanzanie	Jul-00		0.4 3/	P	Créancier a accepté de réduire l'encours de la dette de 90 % en VAN	
Guatemala	Nicaragua	Dec-00		364.0 3/	A+P	Créancier a fourni une aide PPTE au moyen d'un échange de créances avec l'Espagne	
Honduras	Nicaragua	Dec-00		100.0 3/	A+P	Le créancier a accepté de fournir l'aide prévue au titre de l'Initiative PPTE	
Mexique	Nicaragua	Sep-96		996.0 4/	P	Réduction de 92 % d'emblée ; solde de 83 millions de dollars à régler sur 15 ans	
Maroc	Guinée	Dec-00 2/		24.7 3/	A+P	Le créancier s'est engagé à annuler les créances non éteintes	
Pakistan	Ouganda	Nov-00		3.2	A+P	Le créancier a accepté de fournir l'aide prévue au titre de l'Initiative PPTE	
Pakistan	Guinée-Bissau	Nov-00		3.0	A+P	Le créancier a accepté de fournir l'aide prévue au titre de l'Initiative PPTE	
Pologne	Bolivie	Jul-97		1.5	P	Paiement initial de 18%	
Rép. slovaque	Nicaragua	Apr-00		81.1	P	Réduction de 90 % d'emblée ; solde de 8 millions de dollars à régler sur 13 ans	
Rép. slovaque	Tanzanie	Mar-01		0.6 5/	P+I	Rachat avec une décote de 90 %	
Rép. slovaque	Yémen	Feb-01		20.0	A+P+I	Rachat avec une décote de 90 %	
Rép. slovaque	Zambie	Oct-00		0.2	P	Rachat avec une décote de 88 %	
Afrique du Sud	Mozambique	Mar-00 2/		2.0	P	Annulation totale de la dette accordée par le créancier.	
Tanzanie	Ouganda	Aug-97		122.5	A	Rachat avec une décote de 85 % ; situation de 58,1 USD millions du total subordonné à vérification.	
Venezuela	Bolivie	Jun-97		4.0	P	Dette annulée à 100 %	

Sources : Autorités nationales ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

1/ A = arriérés ; P = principal ; I = intérêts.

2/ Date approximative.

3/ Montants en valeur actuelle nette.

4/ Le rééchelonnement a eu lieu en 1996.

5/ À confirmer par le débiteur.

Tableau 20. Coût estimatif de l'allégement PPTE pour les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris, par pays créancier 1/
(23 pays)

(En millions de dollars, en VAN de 2000)

	Total	Bénin	Bolivie	Burkina Faso	Cameroun	Tchad	Gambie	Guinée	Guinée-Bissau	Guyana	Honduras	Madagascar
Créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris	2,553	13	19	34	13	19	13	62	61	25	44	71
Algérie	184	-	-	1	-	-	-	-	4	-	-	13
Angola	24	-	-	-	-	-	-	-	5	-	-	0
Argentine	3	2	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Brésil	7	-	5	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Bulgarie	75	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Burundi 2/	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cameroun 2/	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-
Cap-Vert 2/	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chine	177	4	8	2	5	3	2	8	1	3	-	6
Colombie	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-
Costa Rica	374	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-
Côte d'Ivoire	8	-	-	7	-	0	-	-	-	-	-	-
Croatie	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cuba	2	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-	-
République tchèque	11	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Congo, Rép. dém. du 2/	0	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Égypte	3	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-
Ex-Yougoslavie	41	-	-	-	-	-	-	1	-	0	-	-
Guatemala	356	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5	-
Honduras	96	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hongrie	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Inde	28	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Iran	51	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irak	80	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	23
Israël 2/	0	-	-	-	-	0	-	-	-	-	-	-

Tableau 20 (fin). Coût estimatif de l'allègement PPTE pour les créanciers officiels bilatéraux non membres du Club de Paris, par pays créancier 1/
(23 pays)

(En millions de dollars, en VAN de 2000)

	Malawi	Mali	Mauritanie	Mozambique	Nicaragua	Niger	Rwanda	São Tomé-et-Principe	Sénégal	Tanzanie	Ouganda	Zambie
Koweït	1	7	26	19	-	18	8	-	32	17	10	-
Libye	-	1	10	27	56	10	0	-	-	20	15	-
Mexique	-	-	-	-	41	-	-	-	-	-	-	-
<i>Maroc</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niger 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Nigeria	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
Corée du Nord	-	-	-	0	2	-	-	-	-	-	5	-
Oman	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-
Pakisthan	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-
Pérou	-	-	-	-	7	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	3	6	-	-	-	-	2	-	-
République de Corée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	1	-
Roumanie	-	-	-	27	-	-	-	-	-	0	-	3
Rwanda	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Arabie saoudite	-	16	30	-	-	21	8	-	22	6	2	0
Sénégal	-	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-
République slovaque	-	-	-	-	19	-	-	-	-	-	-	-
Afrique du Sud	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan Province de Chine	13	-	-	-	118	41	-	-	11	-	-	-
<i>Tanzanie</i>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Thaïlande 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Togo	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Émirats arabes unis 3/	-	5	4	-	-	2	1	-	4	2	0	-
Venezuela	-	-	-	-	47	-	-	-	-	-	-	-
Zambie 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-
Zimbabwe 2/	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	-

Sources : documents PPTE ; et estimations des services du FMI et de la Banque mondiale.

Les pays dont le nom apparaît en italiques gras ont fourni ou accepté de fournir un allègement sur la totalité des créances des 23 PPTE. Les chiffres encadrés représentent l'aide déjà fournie.

Les chiffres grisés correspondent à l'allègement promis.

1/ Voir note 1 du Tableau 9.

2/ Créances totales inférieures à 0,5 million de dollars.

3/ Inclues Abu Dhabi.

Tableau 21. Opérations de réduction de la dette commerciale administrées par l'IDA :
Récapitulatif des opérations menées à bien pour des PPTE -- 1991 à 2001
(Fin juillet 2001)
(en millions de dollars)

Date d'achèvement	Pays	Obligations éteintes (Princ. + intérêts)	Prix en cents Par dollar 1/	% de la dette éligible éteinte	Ressources totales 2/ utilisées	Ressources de la BIRD utilisées
March 1991	Niger	207	18	99	19.37	8.42
December 1991	Mozambique	198	10	64	13.41	5.91
November 1992	Guyana	93	14	100	10.23	10.00
February 1993	Ouganda	177	12	89	22.58	10.21
May 1993	Bolivie	170	16	94	27.26	9.81
August 1994	São Tomé-et-Principe	10	10	87	1.27	1.27
September 1994	Zambie	408	11	78	24.99	11.76
September 1995	Sierra Leone 3/	286	13	73	31.53	21.00
December 1995	Nicaragua	1,819	8	81	89.20	40.75
January 1996	Éthiopie	284	8	80	18.83	6.18
August 1996	Mauritanie	89	10	98	5.82	3.18
December 1996	Sénégal 4/	112	20	96	15.00	7.46
December 1997	Togo	74	13	99	6.11	5.11
March 1998	Côte d'Ivoire 5/	2,027	24	100	173.90	20.00
March 1999	Guinée	61	13	75	8.67	5.59
August 1999	Guyana II	34	9	62	3.36	1.20
February 2001	Yémen 6/	675	3	91	11.36	7.60
Total		6,724.74	13.9 7/	88.65 7/	482.89	175.45

Source : Banque mondiale

1/ De la valeur faciale initiale du principal.

2/ Ressources de la BIRD, des bailleurs de fonds et contributions de certains pays bénéficiaires.

Ces chiffres incluent aussi 15 millions d'USD destinés à des dons d'AT et à la couverture des frais de clôture, et autres dépenses connexes.

3/ Opération à deux niveaux. La dette commerciale a été rachetée à raison de 15 cents par dollar et les crédits fournisseurs à raison de 8 cents.

4/ 16 cents pour le rachat au comptant et 20 cents pour des bons à long terme.

5/ Ces chiffres portent uniquement sur la composante rachat au comptant de la dette totale car le mécanisme a financé

uniquement l'option rachat au comptant, telle qu'approuvée par les Administrateurs (Rapport No.P-7151-IVC). D'autres ressources ont contribué au financement de l'opération : crédits de l'IDA, fonds concessionnels français et crédits du FMI.

6/ Non compris un montant de 40,7 millions de dollars de dette envers des créanciers bilatéraux non membres du Club de Paris qui a été financé au moyen de ressources bilatérales. Le rachat a porté sur les créances en principal éligibles, à raison de 10 cents par dollar.

Le prix implicite tient compte de la réduction antérieure de 80 % sur les créances du fournisseur russe.

7/ Moyenne pondérée.